

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1788

ANNONCES: PUBLICITAS Société Anonyme Suisse de Publicité LAUSANNE, rue Pichard, 3

RÉDACTION ADMINISTRATION BUREAU D'ABONNEMENTS Rue Pépinet, 3. On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

A nos abonnés Nous prions nos abonnés, qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir renouveler leur abonnement avant le 31 décembre en utilisant notre compte de chèques postaux II 2.

Lausanne, 23 décembre BULLETIN POLITIQUE L'Angleterre aux Indes

On entend parfois des prophètes politiques qui se croient très perspicaces annoncer l'éroulement fatal et même prochain de l'Empire britannique; Voyez donc, disent-ils, ce qui se passe en Irlande, en Égypte, aux Indes.

Ce qui se passe aux Indes témoigne avec éloquence, croyons-nous, en faveur de la thèse ci-dessus. Le rebelle indigène Ghandi commençait vraiment, avec sa croisade pour la non-collaboration, à dépasser la mesure de ce que peut supporter n'importe quel gouvernement de la part d'une opposition aveugle.

FEUILLETON DE LA GAZETTE DE LAUSANNE EUGENE LE ROY

L'ennemi de la mort

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calman-Lévy, éditeurs, Paris. 25 Dites-le donc ! répliqua-t-il, un peu radouci par cette assurance.

ministration britannique a maintes fois prouvé qu'elle était, pour sa part, amplement munie de cette rareté. Elle paraît bien l'avoir démontré encore en instituant ce nouveau système politique de la Dyarchy appelé à régner désormais aux Indes.

Lettre de Turquie

La Turquie et les étrangers Constantinople, décembre. Dans l'un de nos précédents articles nous avons montré combien la haine qui oppose en ce pays les populations musulmanes et chrétiennes levantines avait constitué jusqu'à ce jour l'obstacle le plus grave pour la pacification de l'Orient.

Les ours de la selle criaient, et, dans le bois, un pic-épeiche martelait un arbre à coups de bec. Les deux jeunes gens restèrent, un moment, silencieux, leurs regards se croisant; puis, la jeune fille, détournant les yeux, demanda: — Où allez-vous?

Ces craintes sont-elles justifiées? L'avenir seul le dira. Mais, à notre avis, tout porte à croire que si la période qui s'annonce ne sera guère favorable aux intérêts des étrangers travaillant en Turquie, elle ne pourra qu'être passagère.

Dans l'industrie allemande

La question des huit heures se pose, en Allemagne, assez pressante. A la IVme Conférence internationale du Travail (séance du 25 octobre 1922), le délégué allemand du Reich a déclaré, sans sourcil, ce qui suit: « Je dois rappeler que dès la fin de 1918, on a introduit chez nous la journée de 8 heures pour les travailleurs industriels et, pour autant que je sache, ce n'est pas une voix, jusqu'à présent, n'a osé dire s'élever pour demander de modifier cet état de choses ».

— Mais il a un parent jeune, n'est-ce pas? — Oui... il a un neveu, le vicomte de Bretout, qu'il nous a présenté, et qui venait souvent à la maison... C'est même lui qui m'a appris à monter avec une selle anglaise.

La hausse des salaires cause aussi de vives préoccupations dans les cercles industriels où l'on réfléchit. L'inflation monétaire amenant la hausse des prix et rendant indispensables — vu l'importance de cette hausse — des augmentations fréquentes des salaires, augmentations qui, à leur tour, impliquent la multiplication des moyens de paiement, à complètement fait oublier tous les principes normaux de la rémunération du travail.

Problèmes actuels

La question des huit heures se pose, en Allemagne, assez pressante. A la IVme Conférence internationale du Travail (séance du 25 octobre 1922), le délégué allemand du Reich a déclaré, sans sourcil, ce qui suit: « Je dois rappeler que dès la fin de 1918, on a introduit chez nous la journée de 8 heures pour les travailleurs industriels et, pour autant que je sache, ce n'est pas une voix, jusqu'à présent, n'a osé dire s'élever pour demander de modifier cet état de choses ».

— Mais il a un parent jeune, n'est-ce pas? — Oui... il a un neveu, le vicomte de Bretout, qu'il nous a présenté, et qui venait souvent à la maison... C'est même lui qui m'a appris à monter avec une selle anglaise.

Parlant de la pétition dite du « service civil », un premier article a estimé qu'il serait intéressant, et plus utile aussi, de la discuter du point de vue religieux qui est celui des pétitionnaires, plutôt que d'invoquer la raison d'Etat.

Deux religions

Parlant de la pétition dite du « service civil », un premier article a estimé qu'il serait intéressant, et plus utile aussi, de la discuter du point de vue religieux qui est celui des pétitionnaires, plutôt que d'invoquer la raison d'Etat.

— Mais vous y allez bien, vous! — Moi, c'est mon métier. Elle eut la subite vision d'une grandeur simple dans le devoir professionnel accompli.



roff, tout rustre qu'il était. Il ne cherchait pas hors de la vie et de l'humanité les devoirs qu'elle impose et la résumait en cinq mots: Périé, mais saluez vos frères!

F. FEYLER.

France

Boho des grèves du Havre Le Havre, 21 décembre. Le tribunal correctionnel du Havre vient de rendre son jugement dans l'affaire des incidents qui se sont produits au cours des grèves de fin août. MM. Bousquet, délégué de la C. G. T., socialiste unitaire, et Gauthier, secrétaire de la Jeunesse communiste du Havre, sont condamnés le premier à un mois d'emprisonnement pour outrages à l'armée, le second à 4 mois de la même peine, pour tentatives d'entrave à la liberté du travail.

Le retour de M. Clemenceau Il était en bonne compagnie

Sur le Paris, qui ramenait M. Clemenceau, d'Amérique, avait également pris passage Mlle Cécile Sorrel, de la Comédie française, qui avait été fêtée aux Etats-Unis et au Canada. Au cours de l'escale que le Paris a faite à Plymouth avant d'aborder au Havre, des journalistes anglais avaient demandé à voir M. Clemenceau. Celui-ci fit répondre: « Impossible. Je danse avec Mlle Sorrel. » Il y avait effectivement, comme c'est la coutume le dernier jour de la traversée, une petite fête à bord au profit d'une œuvre de manœuvres. Au cours de cette fête, on vendit des photographies signées de M. Clemenceau et d'autres signées de Mlle Sorrel. Les photographies signées de M. Clemenceau se vendirent jusqu'à 650 francs, celles de Mlle Sorrel 2000 fr.

Italie

Un discours de don Sturzo

Milan, 21 décembre. (P. T. S.) Dans un discours qu'il a prononcé devant de nombreux députés et sénateurs à Turin, le secrétaire général du parti populaire catholique, don Sturzo, a exposé l'attitude du parti populaire à l'égard de la révolution fasciste. « Les fascistes, a-t-il dit, se sont emparés du pouvoir et ont remporté la victoire grâce à la création d'une organisation armée, afin de se substituer à l'Etat bourgeois et libéral contre les socialistes et les communistes. Il est encore trop tôt pour dire si ces incidents seront clos par une simple crise ministérielle ou s'ils se développeront en une crise de la Constitution. »

Don Sturzo défendit ensuite énergiquement le système de la représentation proportionnelle. La crise parlementaire ne sera pas résolue par une réforme du système électoral, mais seulement par un travail législatif fécond. L'Etat fasciste se heurtera donc à la question de la Constitution. Le roi a légalisé la marche sur Rome en confiant à M. Mussolini la constitution du cabinet. Le Parlement a reconnu le fait accompli en accordant des pleins-pouvoirs et il ne nous reste qu'à nous incliner.

Dictature fasciste

La Stampa de Turin, constatant les récentes décisions prises par le gouvernement, notamment l'octroi des pleins-pouvoirs au président du Conseil Mussolini, la création d'un grand conseil fasciste et de la milice fasciste pour la sûreté de l'Etat, les réversailles de Turin et enfin l'attitude de gouvernement à ce sujet, voit dans ces manifestations la preuve que le gouvernement a la volonté d'instaurer une dictature fasciste et de repousser toute politique de collaboration directe ou indirecte avec les éléments non fascistes.

Le comité directeur du fascio de Turin avait publié un ban par lequel les chefs du communisme étaient invités à quitter la ville de Turin et le Piémont dans les 24 heures. Le ban frappait entre autres le leader du communisme italien l'avocat Terracini et le directeur du journal communiste l'Ordine nuovo. D'autre part, des communistes et des socialistes, au nombre de 400, devaient quitter subitement la ville. En outre, les membres du parti communiste étaient obligés de rentrer dans leurs habitations avant minuit. Mais à la suite d'ordres directs du président du Conseil, le ban a été aboli.

Les projets de M. Mussolini Le Secolo de Milan confirme que le président du Conseil ne se rendra à Paris le 2 janvier que si, entre les chancelleries de Paris, Rome et Londres, les termes définitifs d'une solution du problème sont fixés d'avance. Si un accord, au moins de principe, n'est pas obtenu entre les Alliés avant la convocation de la conférence, M. Mussolini restera à Rome.

Yougoslavie

(Dép. part. de la Gazette de Lausanne)

La dissolution de la Chambre L'Italie et le traité de Rapallo Belgrade, 21 décembre. Aujourd'hui fut au parlement le décret de dissolution. Les élections auront lieu le 18 mars, la convocation de la nouvelle chambre le 16 avril. Le patriarche Dimitri, au nom de l'Eglise serbe orthodoxe, a prié le président du conseil d'intervenir afin d'empêcher l'expulsion du patriarcat de Constantinople.

Un « Tribune » publie un télégramme de son correspondant de Rome selon lequel le gouvernement italien aurait fait savoir par son représentant à Belgrade qu'il renoncera au traité de Rapallo si le gouvernement S. H. S. faisait enregistrer le traité par la Société des Nations sans un accord préalable avec la Consulta. Le gouvernement italien considérerait cet acte comme inamical à l'égard de l'Italie et impliquant la méfiance dans la déclaration de M. Mussolini touchant l'exécution du traité de Rapallo. Le correspondant ajoute que l'entourage de M. Mussolini assure qu'en cas d'enregistrement du traité l'Italie sortirait de la S. D. N.

Commentant ce télégramme, la « Tribune » ajoute: « Un Etat qui résilie de traités conclus montre qu'il n'est pas désireux de vivre dans la communauté européenne et qu'il est prêt à se dresser contre tous ceux qui se font pas l'instrument aveugle de ses intérêts. »

Inde

Le mouvement bolchéviste

Londres, 21 décembre. (P. T. S.) Le « Times » apprend de Bombay que le communiste hindou Roy est en train de préparer un programme tendant à l'introduction du régime bolchéviste aux Indes. Ce programme sera soumis la semaine prochaine au congrès national hindou à Gaya. Le mouvement communiste est particulièrement puissant au Bengale, parmi les troupes nationalistes, qui préchent le boycottage des marchandises anglaises.

Roy demande l'indépendance complète de l'Inde et la création d'une république fédérative des Soviétiques de l'Inde.

CONFÉDÉRATION

MUSEE NATIONAL. — Fermé le jour de Noël. Le Musée national sera ouvert gratuitement samedi le 23 décembre de 10 h. à 1 h. et dimanche le 24 décembre de 10 h. à midi et de 2 à 4 h.

Conseil des Etats

Berne, 22 décembre. Après un rapport de M. Hauser (Glaris), la Chambre vote sans débat un arrêté accordant la garantie fédérale à la révision constitutionnelle du Tessin. A 8 h. 15, le président lève la séance et déclare la session close.

Du Rhône au Rhin

On lit dans la Feuille d'Avis de Neuchâtel:

Pendant que, jeudi matin, le Conseil national oyait l'interpellation Petrig et les suivantes, M. Chuard s'engouffrait avec une douzaine de personnes dans le petit salon qui sert aux réceptions diplomatiques. Il s'agissait, nous a-t-on dit, de l'intéressante proposition présentée par une entreprise française de fournir les capitaux nécessaires à la construction du canal du Rhône au Rhin.

L'association suisse de navigation fluviale était représentée par son président, M. Paul Balmer, et par MM. Archimard, Savole-Pétiplier et Moor. Les députés de Dardel, Gottret, Lachenal, Maunoir, de Meuron, Micheli, Nicole et de Rabours assistaient à la réunion.

M. Balmer a exposé l'affaire, expliquant que la Société de constructions de chemins de fer et de travaux publics (anciens établissements Paindavoine et Collignon) avait offert de prendre ferme un emprunt fédéral de 3 à 400 millions de francs, destinés aux travaux reliant le Rhône au Rhin. Cette entreprise se chargerait de l'affaire en engageant du personnel suisse et en employant des matières premières suisses.

L'avantage immédiat de cette entreprise serait de procurer aux chômeurs une occupation bienvenue.

M. Maunoir a relevé que les C. F. F. ne devaient pas appréhender cette concurrence, attendu que les expériences faites à l'étranger avaient démontré que le transport par voie fluviale de marchandises pondéreuses n'était en aucune manière une concurrence pour les chemins de fer.

Prudent et avisé, M. Chuard a répondu que la proposition était certes intéressante, mais qu'il fallait avant tout nous assurer le libre accès à la mer et liquider certains problèmes internationaux, notamment la régularisation du niveau du Léman. A ce propos, M. Aloys de Meuron, qui préside la commission, a pu annoncer qu'on attendait pour les premiers mois de 1923 la reprise des pourparlers.

En somme, il s'agissait d'une pure et simple prise de contact entre le Conseil fédéral et l'association du Rhône au Rhin, au sujet de ce projet. On n'est entré dans aucun détail. Ce sera l'affaire du Conseil fédéral d'étudier la question. Il le fera très prochainement.

NOUVELLES DES CANTONS

NEUCHÂTEL. — La commission de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds publie un communiqué sur un tragique accident qui s'est produit dans cet institut: un enfant de 2 ans nommé Barbezat ayant été laissé seul quelques instants dans sa baignoire a ouvert le robinet d'eau chaude et a été si grièvement brûlé qu'il a succombé.

CANTON DE VAUD

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — Le poste de maître de gymnastique aux écoles secondaires et primaires de Morges est au concours jusqu'au 30 décembre à midi.

VARIOLE. — Le service sanitaire cantonal communique: La variole persiste dans un certain nombre de localités en Suisse. Le canton de Vaud est peu menacé relativement, puisqu'il possède la vaccination obligatoire; mais l'immunité vaccinale ne durant que quelques années, la revaccination est recommandée.

LAUSANNE

Conseil communal

Séance du 21 décembre à 20 heures Présidence du Dr POCHON, président.

Ainsi que nous l'avons brièvement écrit hier, le Conseil communal s'est réuni jeudi pour engager un nouveau débat sur l'abaissement des salaires des fonctionnaires communaux en 1923.

Le Conseil a tout d'abord entendu M. Epitaur développer une interpellation, qui voudrait savoir si les fonctionnaires communaux doivent ou non tout leur temps à leurs fonctions. L'interpellateur signale tel haut fonctionnaire qui s'est chargé de tâches accessoires. Ce système est désastreux; il n'est pas normal que cette concurrence intempérée enlève du travail à d'honorables citoyens. M. le syndic Freymond déclara qu'une enquête sera faite et que la Municipalité répondra.

Lecture est donnée d'une lettre collective des fonctionnaires communaux, réunis le 20 décembre en assemblée. Ils se prononcent en somme en faveur des conclusions de la commission: baisse de 5% en 1923. Ici s'ouvre un débat, qui n'appartient guère de renseignements nouveaux et qui sera long parfois vif et peut-être inutile, l'assemblée étant prononcée mardi.

M. A. Maret approuve le projet de la commission; à ses yeux, la Municipalité a tort de vouloir égaliser les salaires par en bas. M. P. Decker a été surpris du changement d'attitude de certains membres libéraux, mardi, lors du vote à l'appel nominal. D'autres parties du personnel doivent supporter les conséquences d'un déficit qui pourrait être atténué par d'autres moyens, une réforme administrative par exemple. Il propose d'ajouter au préavis que tous les traitements, jectifs de présence, indemnités ne rentrant pas dans l'échelle prévue soient abaissés de 5%.

Fort longuement, M. O. Rapin plaide la cause des petits fonctionnaires (que certains ont osé s'obstiner à croire léés par le préavis). M. Rapin se prononce en faveur d'un abaissement uniforme de 5%. M. le syndic Freymond a tout lieu de croire que le personnel, s'il se rallie aujourd'hui aux suggestions des commissaires, est loin d'être unanime.

M. Freymond demande si les sociétés coopératives de consommation, dans ce qui concerne leur personnel, ont-elles des avantages supérieurs à ceux de la ville de Lausanne? Non, n'est-ce pas! Elles ont dû même procéder à des réductions. Ce qui est admissible chez elles ne l'est donc pas pour la Commune? L'acceptation du projet de la Municipalité permettrait d'éviter une hausse des impôts, qui serait proposée, la situation financière de Lausanne devant être assainie.

Une diminution de 5 à 12% est légitimée par la baisse du coût de l'existence et les stationnements reconnaissent que le prix de celle-ci a baissé de 26%. M. Guilléron tient à montrer que les entreprises privées payent convenablement leurs employés. C'est même la hausse des salaires qui entraîne celle des matériaux. Il votera le préavis municipal, qui ménage les intérêts des contribuables.

M. Fritz Ribi lit un exposé, surprenant à notre sens, du problème et craint que l'abaissement des salaires touche plus gravement les petits fonctionnaires.

La demande de M. Dentan, M. le syndic fournit des précisions sur les travaux « malaisins ou difficiles » mentionnés à l'article 5 du préavis.

M. B. Méan déclare avoir changé d'attitude lors du vote de mardi, parce qu'il place les ordres de sa conscience plus haut que les sollicitations de l'amour-propre. Le projet municipal l'a frappé en dernière heure par sa modulation; il tient compte des intérêts immédiats de la Commune.

Pour M. Eug. Masson, la Municipalité prend plaisir à vouloir faire le bonheur de ses administrés, contre le gré de ces derniers. Tenant compte de ses propres déclarations.

M. N. Rolet, rapporteur, dont est dit en passant la tâche est délicate, juge que la baisse logique. Mais en pleine période de crise, l'on ne peut prévoir des traitements pour 1923. Il faut permettre aux fonctionnaires de vivre, surtout si tout leur temps leur est demandé. M. Freymond se hâte de déclarer qu'en cas de hausse des prix, la Municipalité saura revenir devant le Conseil pour lui proposer des salaires plus forts.

Amendement est déposé par M. Weiss: la diminution totale ne dépassera pas 200 francs pour les pères ayant plus de 3 enfants et

LAUSANNE

Conseil communal

Séance du 21 décembre à 20 heures Présidence du Dr POCHON, président.

Ainsi que nous l'avons brièvement écrit hier, le Conseil communal s'est réuni jeudi pour engager un nouveau débat sur l'abaissement des salaires des fonctionnaires communaux en 1923.

Le Conseil a tout d'abord entendu M. Epitaur développer une interpellation, qui voudrait savoir si les fonctionnaires communaux doivent ou non tout leur temps à leurs fonctions. L'interpellateur signale tel haut fonctionnaire qui s'est chargé de tâches accessoires. Ce système est désastreux; il n'est pas normal que cette concurrence intempérée enlève du travail à d'honorables citoyens. M. le syndic Freymond déclara qu'une enquête sera faite et que la Municipalité répondra.

Lecture est donnée d'une lettre collective des fonctionnaires communaux, réunis le 20 décembre en assemblée. Ils se prononcent en somme en faveur des conclusions de la commission: baisse de 5% en 1923. Ici s'ouvre un débat, qui n'appartient guère de renseignements nouveaux et qui sera long parfois vif et peut-être inutile, l'assemblée étant prononcée mardi.

M. A. Maret approuve le projet de la commission; à ses yeux, la Municipalité a tort de vouloir égaliser les salaires par en bas. M. P. Decker a été surpris du changement d'attitude de certains membres libéraux, mardi, lors du vote à l'appel nominal. D'autres parties du personnel doivent supporter les conséquences d'un déficit qui pourrait être atténué par d'autres moyens, une réforme administrative par exemple. Il propose d'ajouter au préavis que tous les traitements, jectifs de présence, indemnités ne rentrant pas dans l'échelle prévue soient abaissés de 5%.

Fort longuement, M. O. Rapin plaide la cause des petits fonctionnaires (que certains ont osé s'obstiner à croire léés par le préavis). M. Rapin se prononce en faveur d'un abaissement uniforme de 5%. M. le syndic Freymond a tout lieu de croire que le personnel, s'il se rallie aujourd'hui aux suggestions des commissaires, est loin d'être unanime.

M. Freymond demande si les sociétés coopératives de consommation, dans ce qui concerne leur personnel, ont-elles des avantages supérieurs à ceux de la ville de Lausanne? Non, n'est-ce pas! Elles ont dû même procéder à des réductions. Ce qui est admissible chez elles ne l'est donc pas pour la Commune? L'acceptation du projet de la Municipalité permettrait d'éviter une hausse des impôts, qui serait proposée, la situation financière de Lausanne devant être assainie.

Une diminution de 5 à 12% est légitimée par la baisse du coût de l'existence et les stationnements reconnaissent que le prix de celle-ci a baissé de 26%. M. Guilléron tient à montrer que les entreprises privées payent convenablement leurs employés. C'est même la hausse des salaires qui entraîne celle des matériaux. Il votera le préavis municipal, qui ménage les intérêts des contribuables.

M. Fritz Ribi lit un exposé, surprenant à notre sens, du problème et craint que l'abaissement des salaires touche plus gravement les petits fonctionnaires.

La demande de M. Dentan, M. le syndic fournit des précisions sur les travaux « malaisins ou difficiles » mentionnés à l'article 5 du préavis.

M. B. Méan déclare avoir changé d'attitude lors du vote de mardi, parce qu'il place les ordres de sa conscience plus haut que les sollicitations de l'amour-propre. Le projet municipal l'a frappé en dernière heure par sa modulation; il tient compte des intérêts immédiats de la Commune.

Pour M. Eug. Masson, la Municipalité prend plaisir à vouloir faire le bonheur de ses administrés, contre le gré de ces derniers. Tenant compte de ses propres déclarations.

M. N. Rolet, rapporteur, dont est dit en passant la tâche est délicate, juge que la baisse logique. Mais en pleine période de crise, l'on ne peut prévoir des traitements pour 1923. Il faut permettre aux fonctionnaires de vivre, surtout si tout leur temps leur est demandé. M. Freymond se hâte de déclarer qu'en cas de hausse des prix, la Municipalité saura revenir devant le Conseil pour lui proposer des salaires plus forts.

Amendement est déposé par M. Weiss: la diminution totale ne dépassera pas 200 francs pour les pères ayant plus de 3 enfants et

LAUSANNE

Conseil communal

Séance du 21 décembre à 20 heures Présidence du Dr POCHON, président.

Ainsi que nous l'avons brièvement écrit hier, le Conseil communal s'est réuni jeudi pour engager un nouveau débat sur l'abaissement des salaires des fonctionnaires communaux en 1923.

Le Conseil a tout d'abord entendu M. Epitaur développer une interpellation, qui voudrait savoir si les fonctionnaires communaux doivent ou non tout leur temps à leurs fonctions. L'interpellateur signale tel haut fonctionnaire qui s'est chargé de tâches accessoires. Ce système est désastreux; il n'est pas normal que cette concurrence intempérée enlève du travail à d'honorables citoyens. M. le syndic Freymond déclara qu'une enquête sera faite et que la Municipalité répondra.

Lecture est donnée d'une lettre collective des fonctionnaires communaux, réunis le 20 décembre en assemblée. Ils se prononcent en somme en faveur des conclusions de la commission: baisse de 5% en 1923. Ici s'ouvre un débat, qui n'appartient guère de renseignements nouveaux et qui sera long parfois vif et peut-être inutile, l'assemblée étant prononcée mardi.

M. A. Maret approuve le projet de la commission; à ses yeux, la Municipalité a tort de vouloir égaliser les salaires par en bas. M. P. Decker a été surpris du changement d'attitude de certains membres libéraux, mardi, lors du vote à l'appel nominal. D'autres parties du personnel doivent supporter les conséquences d'un déficit qui pourrait être atténué par d'autres moyens, une réforme administrative par exemple. Il propose d'ajouter au préavis que tous les traitements, jectifs de présence, indemnités ne rentrant pas dans l'échelle prévue soient abaissés de 5%.

Fort longuement, M. O. Rapin plaide la cause des petits fonctionnaires (que certains ont osé s'obstiner à croire léés par le préavis). M. Rapin se prononce en faveur d'un abaissement uniforme de 5%. M. le syndic Freymond a tout lieu de croire que le personnel, s'il se rallie aujourd'hui aux suggestions des commissaires, est loin d'être unanime.

M. Freymond demande si les sociétés coopératives de consommation, dans ce qui concerne leur personnel, ont-elles des avantages supérieurs à ceux de la ville de Lausanne? Non, n'est-ce pas! Elles ont dû même procéder à des réductions. Ce qui est admissible chez elles ne l'est donc pas pour la Commune? L'acceptation du projet de la Municipalité permettrait d'éviter une hausse des impôts, qui serait proposée, la situation financière de Lausanne devant être assainie.

Une diminution de 5 à 12% est légitimée par la baisse du coût de l'existence et les stationnements reconnaissent que le prix de celle-ci a baissé de 26%. M. Guilléron tient à montrer que les entreprises privées payent convenablement leurs employés. C'est même la hausse des salaires qui entraîne celle des matériaux. Il votera le préavis municipal, qui ménage les intérêts des contribuables.

M. Fritz Ribi lit un exposé, surprenant à notre sens, du problème et craint que l'abaissement des salaires touche plus gravement les petits fonctionnaires.

La demande de M. Dentan, M. le syndic fournit des précisions sur les travaux « malaisins ou difficiles » mentionnés à l'article 5 du préavis.

M. B. Méan déclare avoir changé d'attitude lors du vote de mardi, parce qu'il place les ordres de sa conscience plus haut que les sollicitations de l'amour-propre. Le projet municipal l'a frappé en dernière heure par sa modulation; il tient compte des intérêts immédiats de la Commune.

Pour M. Eug. Masson, la Municipalité prend plaisir à vouloir faire le bonheur de ses administrés, contre le gré de ces derniers. Tenant compte de ses propres déclarations.

M. N. Rolet, rapporteur, dont est dit en passant la tâche est délicate, juge que la baisse logique. Mais en pleine période de crise, l'on ne peut prévoir des traitements pour 1923. Il faut permettre aux fonctionnaires de vivre, surtout si tout leur temps leur est demandé. M. Freymond se hâte de déclarer qu'en cas de hausse des prix, la Municipalité saura revenir devant le Conseil pour lui proposer des salaires plus forts.

Amendement est déposé par M. Weiss: la diminution totale ne dépassera pas 200 francs pour les pères ayant plus de 3 enfants et

AU THEATRE

« L'Ecole des Cocottes » Voilà une comédie bien amusante, bien faite et dont l'intérêt ne languit pas un instant. M. Weber tient là un succès qui égalerait s'il ne le dépassait, celui d'Un homme au habit.

L'Ecole des cocottes est le vaudeville le plus drôle qu'on puisse voir; il se termine en comédie sentimentale, ce qui n'est point pour déplaire. Nous y voyons la petite mignonne Ginette Musson, gravissant les échelons de la galanterie, grâce aux conseils d'un professeur ex-celent manège; le comte Stanislas de la Ferronnière. Les leçons du professeur sont d'une bouffonnerie indéfectible.

Ginette, petite amie d'un jeune chahuteur de Montmartre, devient au 2me acte Mlle Geneviève de Forlanges, et la maîtresse du négociant Laubaume; à qui elle fait faire des largesses, dont le lieu de sa plaidoirie se trouve au commanditaire Racinet. Ginette a gravi un échelon; elle est sumpuement logée et son salon est un élégant Louis XV modernisé. Racinet vient faire une scène à son associé jusque chez l'amie de celui-ci; mais à son tour, il est subjugué par la belle, qu'il ne tarde pas à installer dans un magnifique hôtel particulier.

Au lever du rideau, au 3me acte la scène est partie en applaudissements spontanés. La maison C. Vez avait prêté ce qu'elle avait de plus beau comme mobilier et tout était arrangé avec un goût exquis.

« Quo non accendat » pourrait se dire Genevra Forlandi, la grande délicate. Le visite de son petit ami d'autrefois, qui vient lui annoncer son mariage, la fait un instant hésiter; elle voudrait bien revenir à la bonne vie simple d'autrefois. Mais elle est prise dans l'engrenage... le ministre l'attend. Pauvre Ginette!

Mme Garnier a joué ce rôle d'une façon délicieuse. Mlle Cécile Darlot a fait de la femme de ménage du 1er acte une composition qui lui a valu des bravos mérités. Mme Suzanne Lévy faisait Amélie, la midinette qui n'arrive pas, malgré son joli minois et sa bonne volonté.

Le professeur de bonnes manières c'est M. Marty; il est étourdissant de verve. MM. Zilber, Rikhal, Demanne et Larive sont excellents.

On rit d'un bout à l'autre. La pièce, en dépit de son titre, est parfaitement convenable. C'est un charmant spectacle.

AU KURSAAL

« Quaker Girl » M. Wolf a été bien inspiré en reprenant, pour la rentrée de Mme Pettidemande, la délicieuse opérette de Lionel Monckton.

C'est bien ce que le Kursaal a monté de meilleur depuis bien longtemps. Bien habillée, soigneusement mise en scène, soutenue par un orchestre qui se surpasse, Quaker Girl fera des salles combles.

Nous avons retrouvé Mme Mary Pettidemande plus divinement coquette, plus délicieusement en voix que jamais dans le rôle de la Petite Quaker.

Côté d'elle Mlles Lapeyre, Macchetti et Verneuil sont fort bonnes. M. Corrada agréablement tenor. MM. Ruvilla, Gueffier et Cipoli, l'irrésistible comique, complètent cet ensemble.

Honnête et très bon spectacle qui mérite de faire une belle série.

Presse lausannoise

Nous avons reçu et publions avec plaisir la lettre suivante: Bassins, le 19 décembre 1922. Administration de la Presse lausannoise, Messieurs,

Le Conseil général de la commune de Bassins, dans sa séance du 16 décembre, à l'unanimité, a décidé de vous adresser l'expression de sa reconnaissance pour vos efforts pour assurer le service d'un journal quotidien pendant la grève des typographes.

Une somme de 100 francs a été versée au compte de chèques de la Roche, à titre de solidarité dans votre lutte contre toute atteinte à la liberté de la presse. Dans cette même séance, il a été décidé d'affecter 200 francs à l'assurance-veilles, en souvenir de la victoire du 3 décembre. Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la commune de Bassins: Le Syndic, Le Président du Conseil, J. GENEVA Y, E. GENEVA Y.

Nous profitons de l'occasion pour remercier ici tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont témoigné leur prédeuse sympathie durant la grève. Un chiffon de la dernière liste de souscription doit être rectifié comme suit: Anonyme d'Aigle, 100 francs.

La « Gazette reçoit encore pour la « Presse lausannoise »: Prof. Jaccard, Fr. 5.— Ch. G., > 2.— Anonyme, Aubonne, > 10.— Ernest Audéoud, > 50.— Mme F. Rouge, Epesses, > 5.—

Prédications du 24 décembre

RECTIFICATION CHRIST CHURCH. — 8 h. mat. Holy communion. — 5 h. soir. Carol service.

COMMUNIQUÉS

(Cette rubrique n'engage pas la responsabilité de la rédaction.)

GRAND THÉÂTRE

Ce soir, un nouveau succès de rire, L'Ecole des cocottes, pièce à l'intrigue des plus amusantes, d'une fantaisie extraordinaire et qui à la ire a déchaîné le rire dès le lever du rideau. Même spectacle dimanche en matinée et en soirée.

MODERN-CINÉMA

Pour la semaine de Noël, c'est Le fils de l'oncle Sam chez nos étudiants, cette reconstitution héroïque-bouffonne de l'œuvre immortelle de l'obédier humoriste américain Mark Twain, qui fera passer au public lausannoise deux heures de folle gaieté. Ce film abracadabrantes, où l'on voit, sous le règne du Roi Arthur et de sa fameuse « table ronde », deux centaurs chevauchant de fer, chevauchant une armée de... motocycolettes et obéissant à des ordres transmis par le téléphone, ne peut être racontée! Il faut aller le voir et nul doute que la belle salle de l'avenue Fribourg ne soit, une fois de plus, archi-bondée pendant ces jours de fêtes. Au programme, un beau documentaire et les actualités (Eclair-Journal) que la direction du « Modern » a enfin réussi à s'assurer à nouveau pour son établissement. Spectator.

GARNET DU JOUR

Théâtre. — 8 1/2 h. L'Ecole des cocottes. Kursaal. — 8 1/2 h. Quaker Girl. Cinéma. — 8 h. et 8 1/2 h. L'Année Royal Biograph, Modern Cinéma, Cinéma-Palace.

Pharmacies de service

(La nuit, en cas d'urgence.) de Chassazay, Riponne, T. 139. Chexsey, avenue de la Gare 1 (T. 881).

LES LIVRES

Le Dr Lysimachos Oeconomos publie à Londres, chez George Allen et Unwin, The Martyrdom of Smyrna and Eastern Christendom. Ce sont une série écrasante de témoignages dénonçant les cruautés des Turcs en Asie Mineure et démontrant leur responsabilité dans les horreurs dont Smyrne a été le théâtre lors de leur arrivée dans cette ville. Le volume se vend au profit des réfugiés. Der Neue Merkur, que publie O.-C. Reecht à Munich, présente pour son cahier de 1922, (numéro d'octobre) un riche sommaire dans lequel on lit les noms de Coudenhove-Kalergi, d'Ivan Goil, d'Alfred Döhlitz, de Hugo Jacobi et d'autres encore. Un « Almanach du Sud » y annonce mélancoquement les événements dont la Bavière a été le théâtre ces derniers temps. Aloïse Paquet y traite d'Un théologien de la Révolution.

VERS UN MEILLEUR AVENIR. Réflexions sur l'époque actuelle par un FRANÇAIS. — Genève, Editions Sonor.

L'auteur de ce petit ouvrage, qui paraît être un protestant et un chrétien convaincu, s'inspire de cette belle parole de Shakespeare: « Que tous tes plans aient en vue ta Patrie, ton Dieu et la Vérité. » (King Henry VIII).

Contemplant de haut les événements actuels, il distingue dans les opinions religieuses et politiques de notre époque, deux grands courants, semblables à ces courants sous-marins de l'Atlantique: en haut un courant chaud, qui va vers l'Idéal chrétien; et, plus bas, dans la direction opposée, un courant froid qui évolue vers la doctrine du Néant, vers le Matérialisme. Quel tempétera l'auteur a bon espoir: il n'est pas admissible que notre civilisation soit mise en péril par ces doctrines matérialistes qui, sous leur vernis philosophique, font appel à tous les mauvais instincts de la brute à face humaine.

On lira avec intérêt, dans ce petit livre agréablement présenté, des réflexions à bâton rompu et pleines de bon sens sur les bienfaits de l'initiative privée, sur le vote féminin, sur la journée de 8 heures, les coopératives, la question des zones, etc.

Tous les travaux d'impression pour administrations et particuliers sont exécutés aux meilleures conditions par L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE DE LAUSANNE (Société suisse de publicité).

Bourse de Lausanne du 22 déc.

Tableau de la Bourse de Lausanne du 22 décembre. Obligations: 4 1/2 Fédéral 3e, 99. — 4 1/2 5e, 101. — 4 1/2 G., 99.75; 5 1/2 1922, 104.75; 5 1/2 1918-1919, 102.50; 5 1/2 Vaudois 1904, 84. — 4 1/2 1907, 94.50; 4 1/2 1911, 97.75; 5 1/2 1919, 103.50; 5 1/2 1921, 106.50; 4 1/2 End. Broye, 92. — 3 1/2 La



# Séance Universitaire

## Installation du recteur et des professeurs ordinaires

Vendredi matin a eu lieu dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat A. Dubuis, chef du Département vaudois de l'Instruction publique et des cultes, la séance traditionnelle de l'installation du nouveau recteur de l'Université, M. le Dr Eugène Cordery, professeur de droit public et de sept professeurs qui ont été appelés à l'Ordinarat, M. Eugène Cordery, lui-même, MM. Gabriel Chamorel, professeur de théologie pratique, Pierre de Tourtoulon, professeur d'histoire du droit, Jean de Meyenburg, professeur d'anatomie pathologique, François Guisan, professeur de droit civil vaudois, Paul Dutoit, professeur de physico-chimie, et Léon Morf, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et professeur de technique commerciale.

L'assistance était nombreuse; beaucoup de dames.

Les discours suivants ont été prononcés:

### Discours de M. A. Dubuis

#### Chef du Département de l'Instruction publique et des cultes

Monsieur le recteur, Messieurs les professeurs, Messieurs les étudiants, Mesdames, Messieurs,

La séance qu'il nous incombe d'ouvrir en ce moment est en retard de plus d'un mois sur la date ordinaire.

Bon nombre d'entre vous l'auront attribué aux semaines troublées que nous venons de passer, entièrement dominées par l'inquiétude qui assaillait tous les esprits, jusqu'à ce que la date fatidique du 3 décembre fût passée et que le peuple Suisse eût une fois de plus donné la mesure de son bon sens politique et moral en rejetant comme il vient de le faire l'initiative socialiste, dangereuse et néfaste.

Telle est bien l'une des raisons qui nous ont fait ajourner cette cérémonie; mais ce n'est pas la seule. Nous aurions désiré inaugurer cette nouvelle période universitaire dans l'Aula du Palais de Rumine, qui est et qui doit rester le lieu ordinaire de nos séances. Le choix de la ville de Lausanne comme siège de la conférence internationale pour la paix en Orient nous avait pendant quelques jours fait espérer que l'occasion nous serait donnée d'aménager provisoirement cette salle à double fin d'organiser la séance d'ouverture de la conférence et la cérémonie qu'il est d'usage d'avoir à l'entrée en charge du nouveau recteur et à l'installation des professeurs ordinaires.

Ce projet n'est pas réalisé. Et une fois encore, c'est dans cette salle du Grand Conseil, toute remplie de souvenirs de la volonté maintes fois exprimée par les représentants du peuple de faire les sacrifices nécessaires pour conserver à notre pays la place qu'il s'est faite dans le domaine intellectuel et scientifique, en tenant compte cependant de sa situation financière. C'est dans cette salle qu'une dernière fois, nous voulons l'espérer, avant l'achèvement de la décoration de l'Aula, nous devons nous réunir.

Au terme de chaque étape que notre Université a franchie, la tradition nous invite à rappeler les faits saillants, heureux ou tristes, qui ont marqué sa route, et à consacrer les nouvelles forces sur lesquelles elle pourra compter pour l'avenir.

Si nous avons la grande satisfaction de n'avoir pas à déplorer parmi les disparus des professeurs en fonctions, nous avons à accorder une pensée émue à la mémoire d'un professeur honoraire, M. Hermann Amstein, et d'un professeur honoraire causa, M. Charles Knapp, morts depuis notre dernière séance. L'un et l'autre étaient très attachés à notre Université, puisqu'il appartenait à notre Haute Ecole depuis le 6 novembre 1875 et qu'il y a consacré ses grandes qualités d'homme de science et de cœur.

Nous conserverons longtemps, M. le recteur Olivier, le souvenir des deux années pendant lesquelles vous avez dirigé l'Université; le soin, le souci, la conscience et la fermeté que vous avez mises à accomplir votre tâche, lourde parfois, et toute remplie d'écueils et de difficultés, vous ont acquis des titres nombreux à notre reconnaissance. Vous avez été pour le Département de l'Instruction publique et des cultes un collaborateur extrêmement précieux.

Mais nous ne pouvons pas, vous le comprendrez, dissocier de votre rectorat l'activité bienfaisante de celui qui fut votre chancelier: M. Gabriel Chamorel. A lui aussi nous devons exprimer notre entière gratitude au moment où il vous remet la garde des traditions de l'Université dont il était le dépositaire.

Si ces deux années sont au nombre de celles qui ont été marquées par des questions particulièrement pénibles dont nous avons eu ensemble à nous occuper, et qui ont partiellement paralysé à un certain moment la prospérité de l'Université, ces deux années resteront dans les annales de notre Haute Ecole une période au cours de laquelle un gros travail a été réalisé; des questions de la plus haute importance ont été posées.

Il vous appartenait, M. le recteur, entrant en charge, de poursuivre cette œuvre. Vous trouvez dans votre prédécesseur un collaborateur averti. Vous savez aussi que notre appui vous est assuré. Vous ne vous laissez pas rebuter par les problèmes délicats que vous avez à résoudre. Vous joindrez, vous en sommes certains, vos efforts aux nôtres pour faire de l'Université ce qu'elle doit être: la chose de tous, en dehors et au-dessus des querelles du jour, un endroit élevé et respecté où l'on travaille dans la plus complète sérénité à l'avancement de la science.

Depuis notre dernière séance, le Conseil d'Etat a désigné pas moins de sept professeurs ordinaires. Comme vous le voyez, c'est une pléiade que nous avons l'honneur de vous présenter, des disciplines les plus diverses, dont seul un en-

clôpériste pourrait apprécier les mérites respectifs. Vous ne m'en voudrez donc pas, Messieurs les professeurs, si je me suis permis d'abrégé l'exposé de vos titres éminents à la haute situation qui vous est conférée.

En disant qu'il faut satisfaire aux exigences de deux lois organiques avant de se prononcer sur le choix d'un professeur de théologie, on exprime déjà toute la portée d'un tel choix. M. le professeur Chamorel, de combien de choses votre ordinarat ne doit-il pas être l'expression, et que de qualités un tel titre ne doit-il pas revêtir? Sans doute la théologie pratique ne peut pas se passer d'érudition. Mais est-ce bien là le facteur essentiel? Est-ce nécessairement le théologien qui aura publié le plus de travaux scientifiques qui saura le mieux former les ministres du Verbe, appelés à parler sans cesse et dans les circonstances les plus diverses? Nous n'en avons pas jugé ainsi. Votre ordinarat est avant tout la consécration de votre personnalité.

Quand, pour succéder au professeur de Loëns, l'Université vous proposait comme chargé de cours d'abord et professeur ensuite, votre nom s'imposait. Il s'est imposé dès lors de plus en plus en raison même de l'autorité que d'une manière toute naturelle vous exercez sur vos jeunes disciples. Pour faire vibrer les âmes que vous avez à former, vous avez vous-même cette sensibilité qui réagit à tous les mouvements de la nature humaine. Pénétré de sa vocation, votre nature profondément religieuse et esthétique, vous a permis à plus d'une reprise de dominer les situations les plus troublées. Mais ce que vous avez prouvé également, nous nous plaisons à le reconnaître, c'est la maîtrise avec laquelle vous savez entraîner vos auditeurs jusqu'à des hauteurs spirituelles où vous leur faites mesurer les profondeurs et les abîmes du cœur humain. Enfin, vous jouissez de la confiance de l'Eglise nationale vaudoise dont vous êtes l'un des meilleurs représentants. Tels sont vos titres qui ont permis au Conseil d'Etat de faire droit aux vœux de la Faculté de théologie.

Quand, en 1906, la chaire de droit public devint vacante par la démission de M. Burckardt, c'est à vous, M. le professeur Cordery, que le Conseil d'Etat fit appel pour recueillir cette succession. Le Conseil de la Faculté de Droit s'exprimait alors en ces termes:

« La chaire de droit public pourrait être confiée, avec grand avantage à M. Eugène Cordery, avocat à Lausanne. Il est l'auteur de divers rapports, l'un sur l'unité de la procédure, l'autre sur cette question: « Dans quelle mesure est-il désirable et possible d'établir des notions concordantes dans le droit civil et dans le droit pénal? » Ces deux rapports ont eu l'honneur de la publication. » Nous n'avons pas oublié non plus votre étude suggestive sur « L'abus du droit » parue dans le *Journal des Tribunaux* à propos de la présomption de bonne foi. Vos travaux, par la nouveauté des arguments par lesquels vous étiez convaincu, avaient obtenu un succès marqué auprès des juristes suisses et vaudois. Ils dénotaient une méthode sûre et originale et révélaient une forme où aucun point essentiel, aucun aspect intéressant du problème n'était laissé dans l'ombre. D'ailleurs l'Université remarquait la considération que vous vous étiez acquise auprès des Tribunaux « par une connaissance approfondie des principes et une méthode de plaidoirie » où l'enchaînement des arguments et votre forte dialectique étaient appréciés. De telles qualités sont aussi celles qui donnent aux travaux scientifiques, à un exposé de doctrines, leur valeur et leur autorité. En vous conférant l'ordinariat, c'est à ces qualités que le Conseil d'Etat tenait à rendre justice. Je salue également la coïncidence qui me permet de me joindre dans cette occasion aux marques d'estime et de confiance que vous donniez vos collègues en vous appelant à la charge de Recteur.

M. le professeur de Tourtoulon, vous avez succédé dans la chaire d'histoire du droit, à M. Brocher de la Flèche dont vous avez été le collaborateur pendant plusieurs années. Si nous remontons à l'époque où le Conseil d'Etat vous appelait à l'Université comme professeur extraordinaire, nous avons la grande satisfaction de constater qu'aucun candidat ne s'imposait plus que vous à la chaire vacante. Aucun autre nom ne fut prononcé. Vous arriviez à Lausanne précédés d'une réputation de chercheur et de savant. Dès lors vous avez ajouté par vos travaux des titres plus solides encore à la chaire que vous occupez. Nous voulons parler de la publication qui a porté au delà de nos frontières la renommée qui vous avait précédés à Lausanne. En faisant paraître « Les principes philosophiques de l'histoire du droit », traduit en espagnol d'abord, et qui vient d'être honoré d'une traduction en anglais, sous les auspices du Comité d'Etudes des Ecoles de droit américaines, à New-York, vous avez donné la mesure de votre grande érudition. L'analyse que nous pourrions en faire ici resterait nécessairement incomplète étant donné le peu de temps dont nous disposons. Veuillez nous permettre cependant, de relever ce qui a plus particulièrement retenu notre attention, à savoir que vous avez rompu avec la tradition selon laquelle les savants réduisaient l'histoire du droit à ce point que seul le passé faisait l'objet de leurs recherches. Avec le bon sens qui vous est naturel, vous avez jugé que l'évolution n'est pas dominée par une seule et même cause, mais qu'elle est bien due à l'interdépendance des phénomènes sociaux. Vous avez de même analysé l'esprit grégaire et décrit avec une pénétration remarquable les sentiments et les passions qui sont à l'origine des lois. Notre attention, enfin, s'est portée sur le chapitre que vous consacrez à la maladie de la pensée. C'est là une contribution nouvelle et substantielle à la philosophie du droit. Vous démontrez ainsi en penseur fin et original, avec une clarté remarquable comment les phénomènes que nous percevons s'expliquent avec plus d'aisance que nous au travers de la faiblesse de l'esprit humain.

Lorsqu'en 1919, M. le professeur Guisan, nous sommes allés frapper à la porte de votre cabinet d'avocat, nous avons compris combien grande était votre surprise et profond votre étonnement d'avoir été proposé par la Faculté de Droit, pour succéder à M. Paul Rambert, que ses éminentes qualités de juriste venaient d'élever à la haute cour de justice fédérale. Vous avez vous-même qualité de « grosse entreprise » celle qui consistait à succéder à un tel maître et dans un enseignement d'une pareille importance. Et cependant vous avez accepté avec des goûts, vous portiez vers l'enseignement universitaire. Après de brillantes études et une thèse remarquable, vous êtes resté constamment dans la pratique du barreau où vous apportiez à l'étude des causes qui vous étaient confiées un soin particulièrement apprécié. Vos exposés toujours clairs et méthodiques, comme vos plaidoiries, vous avaient acquis très rapidement une situation en vue aussi bien devant les tribunaux qu'auprés de vos confrères. Vos connaissances étendues de la science juridique vous désignaient tout spécialement à un enseignement universitaire et pour occuper la chaire de droit civil, illustrée déjà par votre aïeul.

Il y a 17 ans, M. le professeur Morf, que vous nous arrivez de Neuchâtel avec mission d'organiser l'Ecole de Commerce. Sous votre habile direction, l'enseignement commercial à Lausanne, se fit, en 1911, ouvrir les portes de l'Université, et de directeur de l'Ecole de Commerce, vous vous êtes élevé jusqu'au poste de professeur et de directeur de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Le Conseil de cette Ecole a jugé qu'il était temps de consacrer cette ascension par un ordinarat. En déférant à ce vœu, le Conseil d'Etat a vu dans votre promotion encore une autre signification. Il n'a pas oublié, en effet, que c'est grâce à votre labour inlassable à l'impulsion que vous avez su donner à l'enseignement commercial dans notre canton, que la ville de Lausanne a eu l'honneur d'être choisie en 1907 pour être le siège du premier cours international d'expansion commerciale, et que l'année 1923 verra s'ouvrir, à Lausanne également, le XIIIe congrès international de sténographie. D'autres titres encore vous signalaient à notre attention: vous êtes l'auteur de la collection de manuels d'enseignement commercial et l'un des principaux collaborateurs à la publication de plusieurs ouvrages d'arithmétique commerciale et de comptabilité. La chaire de technique commerciale que vous occupez, comme l'Ecole des Hautes Etudes commerciales dans son ensemble, sont de nature à créer et à développer des relations extrêmement utiles et nécessaires dans le monde économique. Ce nouvel organe dont notre économie nationale retire le plus de profits, vous veillerez, M. le professeur Morf, que l'Université en reçoive sa part, si ce n'est pas une aide matérielle, que ce soit au moins sous la forme d'un solide appui moral.

En 1919, année où la mort enlevait subitement à l'Université le benjamin de ses professeurs, M. le Dr Socin, c'est sur vous, M. le professeur de Meyenburg que la Faculté de médecine arrêta immédiatement ses regards. D'entre les professeurs ordinaires que nous installons aujourd'hui, vous êtes le plus jeune et le dernier venu. Comme votre prédécesseur vous arrivez très tôt à la chaire importante d'anatomie pathologique où vous vous destinaient. Vous venez à Lausanne chargé d'un bagage scientifique que de plus anciens que vous auraient pu envier. Après avoir fait de sérieuses études à Munich, à Berlin, à Kiel et à Zurich, vous receviez en 1913 le titre de privat-docent de cette université par une thèse d'habilitation particulièrement remarquable sur la « dégénérescence du foie ». D'autres travaux non moins importants et des communications appréciées que caractérisaient vos qualités de précision et de clarté vous plaçaient au premier rang des anatomo-pathologistes suisses. Votre collaboration à la direction des instituts pathologiques de Munich et de Zurich, votre passage comme directeur de l'Institut pathologique de l'Hôpital cantonal de Lucerne ajoutaient encore à vos titres déjà nombreux. Vous avez enfin étendu le domaine de vos recherches scientifiques en remontant jusqu'à l'embryologie. Vos prédispositions à élargir votre horizon, à revenir souvent au même sillon que vous aimez à creuser toujours davantage, sont pour nous une garantie précieuse que vous confiant l'ordinariat, le Conseil d'Etat a assuré à l'Université une augmentation de force incontestable.

Comme vos collègues dont nous venons de parler, en vous installant comme professeur ordinaire, M. le professeur Paul Dutoit, nous pourrions nous dispenser de vous présenter. L'homme de science que l'Université s'honore de posséder n'est pas connu à Lausanne seulement. Personne dans le monde scientifique et industriel n'ignore votre féconde activité scientifique qui n'a d'équales que sa diversité et sa très grande valeur. Vous nous dispenserez de citer tous vos travaux. Nous ne ferons qu'en indiquer les plus importants. Ce sont d'abord vos recherches sur la théorie des solutions qui ne comprennent pas moins de 20 mémoires et de nombreuses publications. Viendraient ensuite, si nous jugeons bien, vos expériences sur l'application des méthodes physico-chimiques, à l'analyse, et sur l'analyse physico-chimique des vins. Vous êtes également l'auteur d'une corrélation de la chimie analytique. Nous en passons et pas des moins remarquables dont la valeur a été justement appréciée et récompensée par la Société chimique et par la Société d'agriculture de France. En Suisse, votre réputation de savant est aussi généralement reconnue. Dès 1920, la Société suisse de chimie vous appelait à sa présidence et vous êtes encore président du Conseil de la chimie suisse. N'avez-vous pas été le représentant de la Suisse dans la Commission internationale des Tables de constantes chimiques? Enfin, le Conseil fédéral, en vous appelant comme membre du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale a nettement manifesté la consécration que le monde tenait le savant lausannois. Nous ne saurions dire de combien de sociétés in-

dustrielles vous êtes le chimiste conseil? Mais ce que nous savons, c'est que, à l'Université, vous êtes l'un des traits d'union entre la science pure et la science appliquée. Laissez-nous espérer que toutes les attaches qui vous unissent à l'industrie et que nous estimons essentielles contribueront aussi à affermir devant notre peuple les bases plusieurs fois séculaires de notre Haute Ecole.

Je serais ainsi arrivé au terme de mes présentations. Mais j'ai encore le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'Etat a désigné récemment deux nouveaux professeurs ordinaires qui seront installés ultérieurement bien qu'ils soient entrés immédiatement en fonctions. C'est d'abord M. Georges Pallard, professeur d'économie commerciale, et ensuite M. Robert Thomann, professeur de machines hydrauliques.

Laissez-moi souhaiter aux nouveaux nommés, en attendant leur installation solennelle, tout le succès qu'ils méritent dans leur haute situation. Deux professeurs extraordinaires, MM. les Drs Berdez et Spengler, ont résigné leurs fonctions à la fin de l'année universitaire qui vient de se terminer. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes en prenant congé d'eux leur a exprimé déjà ses regrets de les voir renoncer à leur haut enseignement, sa plus vive gratitude pour les services qu'ils ont rendus à l'Université. Mais il tient à leur renouveler ici l'expression de ses mêmes sentiments.

L'enseignement de la thérapeutique a été confié à MM. les professeurs Artus et Strzykowski, et M. le Dr Reinhold a été nommé professeur extraordinaire de médecine légale, attaché aux deux facultés de droit et de médecine. Nous devons rappeler également que la direction de l'Institut de police scientifique a été confiée à M. Marc Bischoff, nommé professeur extraordinaire pour remplacer M. Rodolphe Reiss, dont nous avons précédemment déjà annoncé la démission.

Le Conseil d'Etat a appelé M. Louis Déverin pour remplacer M. Henri Sigg à la chaire de minéralogie et de pétrographie. M. Henri Favez, précédemment chargé de cours, a été promu professeur extraordinaire chargé d'un enseignement de l'électrotechnique. Enfin, M. le Dr Gustave Deloy a été nommé à la chaire nouvelle de médecine sociale créée en 1921.

Depuis notre dernière séance, de grands changements sont survenus dans un autre domaine encore. L'Etat a remis à l'Ecole d'Ingenieurs, après les salles nécessaires aux Essais de matériaux, successivement une annexe au bâtiment principal de la place Chauderon et des locaux spacieux destinés à recevoir la bibliothèque de l'Ecole. A la Cité, l'ancienne Ecole Normale des garçons a été transformée et c'est là que devront être logés les trois facultés de théologie, de droit et de lettres, jusqu'au moment où le palais de Montbenon pourra être mis à la disposition de l'Université, en exécution de la convention passée avec la Commune de Lausanne, ainsi que vous l'annonçait l'un de mes prédécesseurs, M. Décoppet, dans son discours d'installation de 1910.

Mesdames et Messieurs, après cette longue énumération, et malgré le temps restreint dont nous disposons, nous voudrions encore avant de terminer, féliciter l'Université pour la part qu'elle a prise à la grande journée du 8 décembre en manifestant contre une initiative qui touchait aux principes mêmes de la morale et du droit.

En vous associant, MM. les professeurs, à cette belle leçon de droit public qui vient d'être donnée, vous avez communiqué avec le peuple suisse tout entier dans un même sentiment de justice. Et, si cette victoire de la démocratie doit rester pour la nation une preuve de sa maturité politique, de sa solide instruction et de son éducation civique, je n'exagère rien en affirmant que l'Université, cette dispensatrice d'idées générales qui, année après année, comme un fleuve aux mille embranchements et sous-embancements se répand dans nos villes et dans nos villages qu'il fertilise, ne s'exagère rien, dis-je, en affirmant que l'Université est la source d'énergie qui a créé l'idéal moral auquel la Suisse doit son salut.

### Discours de M. Franck Olivier recteur sortant de charge

Monsieur le chef du Département de l'Instruction publique, Monsieur le Recteur, Messieurs les professeurs et les étudiants, Mesdames, Messieurs,

Au moment de remettre officiellement à mon successeur le mandat que vous m'avez confié, les premières paroles qui conviennent sont de reconnaissance. De reconnaissance pour vous, Monsieur le conseiller d'Etat, car vous m'avez donné l'instimable appui d'une bienveillance que je n'ai jamais démentie; pour vous, Messieurs les doyens et directeurs, dont l'aide toujours prête et souvent spontanément offerte m'a seule permis d'accomplir un travail qui menaçait parfois de dégénérer en un pénible labeur; pour vous, mon cher collègue, qui voulûtes bien assumer au pied levé les fonctions de chancelier de l'Université et dont l'active et bienfaisante collaboration m'a été infiniment précieuse. Permettez-moi enfin, Messieurs et très honorés collègues, de vous remercier de la confiance que vous m'avez faite et que je vous serais reconnaissant de bien vouloir me continuer, au moment où je redeviens chancelier de l'Université.

Mais celui qui a le privilège de vous faire ses remerciements a trop nettement eu conscience et des difficultés de l'heure présente, et surtout des hauts devoirs de sa charge, pour ne pas se rendre compte que souvent il n'a pas répondu à ce qu'on attendait de lui. Il vous prie, de bien vouloir l'en excuser, certain que son successeur, auquel il a l'honneur de présenter ses vœux de bienvenue, saura mieux faire que lui et sans doute profiter d'erreurs que celui qui les a commises est le premier à déplorer.

Peut-être sera-t-il permis d'en chercher la principale cause dans les nombreux et difficiles problèmes que la guerre, avec ses conséquences, nous a forcés à examiner et souvent à résoudre à la hâte. Un des plus graves, et d'ailleurs des der-

niers à être abordé, fut sans doute celui des traitements. La loi sur les pensions de retraite et d'invalidité est venue, peu après, compléter la première. Nous remercions l'Etat de ce qu'il a fait pour donner à ces deux problèmes une solution équitable et généreuse.

D'autres surgissent sans cesse ou prennent un aspect nouveau; ils sont posés soit par nos relations avec l'étranger, soit par notre vie intérieure. La guerre a déplacé l'axe du monde spirituel et mis en question nombre de valeurs qui paraissent stables; de nouveaux groupements nationaux se sont formés. Comment améliorer nos relations avec les nations les plus proches de nous par leurs traditions et leur idéal; comment en nouer avec les dernières venues? Après bien des tâtonnements, il semble que nous ayons quelque chance de nous entendre sur un petit nombre de points avec la France; que nous en ayons beaucoup d'obtenir des garanties de réciprocité vraiment utiles avec la Belgique; et qu'enfin nous arrivions un jour au même résultat avec l'Italie, notre plus proche voisine et, jusqu'ici, la plus négligée. Pour l'Angleterre, plus éloignée et surtout plus distante, il sera probablement difficile de faire plus que nous ne faisons déjà, mais nous pourrions perfectionner à son usage notre brevet spécial de français.

D'ailleurs, pour ma part, j'estime heureux que la concurrence ait si promptement dissipé les mirages fantastiques de la première heure et réduit les espoirs chimériques à leur réelle mesure. Nous savons déjà mieux où diriger nos efforts; nous comprenons combien de temps sera nécessaire pour amener la conclusion d'accords durables; nous sentons combien il y a d'œuvre à accomplir. Mais aussi, nous sommes certains que nous pourrions facilement devenir ou redevenir un foyer de culture latine pour un certain nombre de nations de l'Europe centrale; actuellement, seul notre change meurtrier empêche la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie de nous envoyer leur jeunesse. Malgré les circonstances défavorables à l'extrême, nous avons pu recevoir une très intéressante clientèle égyptienne qui nous prouve par son excellent travail qu'elle apprécie ce que nous pouvons lui offrir. Nous avons été amenés ainsi à étudier l'organisation d'examen d'accès à l'Université, réservés aux ressortissants de pays où l'enseignement secondaire est moins développé ou administré autrement que chez nous. Ces facilités d'accès existent ailleurs, et la France, par exemple, les a étrangement étendues; sans les exagérer, il serait absurde d'en méconnaître l'utilité. Ouvrir plus libéralement la porte d'entrée mais ne rien rabattre de nos légitimes exigences pour les examens de fin d'études: tel est le principe auquel nous cherchons à adapter notre pratique.

Mais l'intérêt qui nous portons à la clientèle étrangère sérieuse, et qui n'est en dernière analyse que le souci du bon renom de notre pays, ne saurait nous faire oublier nos Confédérés. Depuis quelques années, un nombre respectable et croissant de jeunes Suisses allemands viennent faire quelques semestres dans la Suisse française, et je suis heureux de constater que notre Université les attire et les retient tout autant et même plus que tel autre en Suisse romande; c'est un encouragement, c'est aussi une responsabilité que nous assumons.

Ici, nous touchons à ce qui est proprement de notre vie intérieure; et c'est dans ce domaine, naturellement, que surgissent les questions les plus nombreuses, les plus attachantes, parfois même les plus troublantes. Qui ne voit que, pour faire rayonner notre influence et attirer à nous la jeunesse, il faut que notre vie spirituelle et scientifique soit active, saine et forte? D'un mot: il faut que notre Université soit un foyer constamment renouvelé d'énergie. Empruntant à un géomètre sa définition, j'entends par énergie « le travail et toutes les quantités qui résultent de sa transformation, ou qui peuvent, par leur transformation, produire du travail ».

Or j'ose dire, messieurs, que notre effort, depuis la fin de la guerre et en raison précisément des énormes difficultés qu'elle a engendrées, a constamment et de façon tendue à accumuler et à faire valoir le plus d'énergie possible, avec un minimum de pertes. Réduction des dépenses pour une plus forte production, tel a été notre invariable et constant souci. Il convient d'affirmer nettement, à l'heure où cette formule jout d'une faveur méritée par sa relative nouveauté, que nous l'appliquons à l'Université depuis des années, et de rappeler que nous faisons déjà tous nos efforts, lorsque la plupart d'entre nous étaient aux prises avec de très graves difficultés financières.

Mais tout organisme vivant est exposé à des invasions parasitaires ou à des développements anormaux. Peut-être le contraste brutal entre le rapide accroissement de notre prospérité, dans les dernières années d'avant-guerre, et le déséquilibre universel produit par le cataclysme de la guerre, a-t-il été la principale raison de certaines erreurs. Peu importe d'ailleurs ici. Les avoir reconnues spontanément n'est probablement pas un mérite; y avoir promptement cherché des remèdes n'en a pas davantage la prétention. Mais nous tenons à remercier le Département de l'Instruction publique de l'appui qu'il nous a donné, lorsqu'il s'est agi de réprimer un abus ou de réorganiser tel ou tel service, et nous le prions de bien vouloir nous le continuer.

Car, ce qu'il importe avant tout, c'est de produire de bon travail en s'accommodant aux conditions toujours changeantes de la vie. On commettrait en effet une grave erreur à ne voir dans l'Université que la gardienne rigide d'une inviolable tradition. Si elle limitait à son idéal et y réussissait son effort, elle aurait, du même coup, prononcé sa propre condamnation.

Le jour où elle n'aurait plus l'instinct profond de se renouveler, sans renier les aspirations de son passé — je ne dis pas: où elle n'aurait plus le goût du progrès, délaissant user d'un mot qui prétend à couvrir tout et le plus souvent ne signifie rien — ce jour-là, l'Université aurait cessé de vivre. Et je ne pense pas seulement à la nôtre, mais à cette catholique université, que je tiens pour une des plus nobles créations de l'esprit humain et qui compte déjà, dans ses quelques millénaires de pensée, un certain nombre de triomphes sur la barbarie d'où nous commençaient à nous dégager. Ce besoin de renouvellement dans la pérennité, messieurs, il est certain que nous l'avons et plus profondément que nous n'avons et plus diligemment cherché à satisfaire. Il

n'est pas une faculté ou école à l'Université de Lausanne qui n'en montre les signes. La création d'instituts de travail et l'organisation de conférences et d'exercices pratiques, surtout dans les facultés qui en étaient démunies jusqu'à ces toutes dernières années, n'en est qu'un des effets, mais un des plus heureux. Et qu'on nous permette de remarquer qu'il n'en a rien coûté à l'Etat, et que cela réclame des professeurs un don de soi-même et une préparation souvent supérieure à ce que réclame un cours magistral. Quand je me reporte aux temps déjà lointains où je faisais mes études, et que je compare les aides et les moyens de travail dont jout maintenant tout étudiant avec ceux que nous avons, je trouve que la jeunesse d'aujourd'hui a bien de la chance, et ce n'est pas moi qui m'amuserais à soutenir que le passé nous paraît toujours plus beau que le présent. Il est certain que la limite d'âge à l'activité professionnelle, fixée sur notre demande à soixante-dix ans, que la réorganisation de certaines écoles, entreprises spontanément; que la refonte générale des programmes; que les conférences organisées par l'extension ou par d'autres œuvres universitaires révèlent toutes la même recherche de travail utile; et, si l'on compare l'Université d'aujourd'hui avec celle d'il y a quelque 15 ou 20 ans, on conviendra que jamais peut-être elle n'eût plus pressent le soul de sa mission, et, plus claire, la conscience de ses devoirs. Mettons que cela n'ait rien de de nature, encore reste-t-il que nous pouvons lui marquer une avance; et l'on m'accordera qu'en une génération — car c'est le temps qui s'est écoulé depuis sa reconstruction — notre Haute Ecole s'est complètement transformée et a donné des preuves décisives de sa vitalité et de son utilité pour la patrie vaudoise. Oserais-je ajouter qu'elle l'a fait avec des dépenses relativement faibles, comme peut s'en rendre aisément compte toute personne capable de lire un budget ou des comptes d'Etat, et qu'il y aurait une véritable injustice — peut-être l'a-t-on fait? — à soutenir le contraire?

Permettez-moi enfin, messieurs, quelques mots où, si brefs soient-ils, je vous prie de voir non un acte de foi, mais bien une conviction raisonnée, qui s'est lentement formée et que je crois essentiellement juste. Depuis quelque temps, on entend parfois suggérer qu'en répartissant sur trois cantons romands les services d'une Université unique on trouverait la vraie solution financière: des autres aspects de la question, on ne parle guère ou pas du tout. On nous fera l'honneur de croire que nous n'avons pas attendu à ce jour pour l'envisager et la poser; et des années de réflexion nous ont convaincu que cette solution n'est ni juste, ni élégante, ni désirable ou même possible. Je ne parle pas des difficultés de réalisation, que la bonne volonté générale pourrait tout au plus atténuer. Mais, du point de vue financier, je crois facile de montrer qu'un pareil essai coûterait, immédiatement et par répercussion, exactement aussi cher, pour un moindre rendement. Du point de vue social, je ne puis concevoir (pour ne citer que ceux-là) que les pasteurs de notre peuple, ses avocats et ses magistrats, et les maîtres de ses enfants aillent se former ailleurs; ou qu'une partie d'entre eux seulement bénéficie du contact avec le sol sacré de la patrie, et non les autres; or, c'est chez nous qu'ils trouvent leur débouché naturel, non chez nos voisins. Enfin, et ceci la vraie, la souveraine, l'impresscriptible raison, que tout le monde sans doute a déjà discerné ou du moins sentie profondément: une Université, c'est-à-dire un foyer d'enseignement supérieur, ne vaut, ne vit et ne rayonne que s'il est complet; ce n'est pas pour rien que l'Université porte depuis bientôt mille ans ce nom magnifique. Retranchez à cet organisme vivant quelques membres, et vous en faites une chose inutile ou morte. Je m'explique. Une école de théologie ne se conçoit plus sans le contre-poids d'une faculté des sciences; une faculté de droit et une faculté des lettres se complètent et se stimulent; une faculté de médecine a besoin du concours des sciences et même du droit, comme une école de pharmacie; les lettres et les sciences se rencontrent dans le domaine de la philosophie; l'économie politique et la science sociologique s'abreuve à des sources très diverses, en vœu assez, messieurs, pour montrer que tout se tient dans un corps si complexe et que sa vie même tient à sa complexité. J'ai la conviction que, si l'on cherchait à désorganiser et à éparpiller l'Université — pour lui donner plus d'efficacité dit-on! — on rendrait immédiatement impossible l'effort qu'elle doit constamment faire parce qu'on supprimerait toute collaboration et toute émulation. Elle en mourrait, ou elle n'aurait plus qu'un désir: celui de se reconstituer intégralement et elle y tendrait de tout ce qu'il lui resterait d'énergie.

Concentration, collaboration, émulation: on ne m'en voudra pas de rappeler ces trois paroles, dont on croit pouvoir dire sans le non s'est constamment inspiré. Mises en pratique, je suis certain qu'elles nous vaudront la collaboration active et sympathique du public qui pense et du pays tout entier; ce sont eux qui nous aideront à maintenir, en ces temps difficiles, une tradition de savoir et d'idéal qui comptera dans 15 ans quatre siècles de vie et qui est la plus ancienne sur sol romand. Notre Haute Ecole a eu des débuts très modestes; elle a connu des périodes de félicité et de temps de crise; mais elle n'a pas cessé de se développer toutes les fois qu'elle a visé qu'à l'équilibre et à la modération. Au moment de passer à mon successeur le soin pleun de l'entretenir, qu'il me soit permis une dernière fois de lui dire ma fierté, ma foi en ses destinées et mon profond amour.

Messieurs les étudiants, En rappelant brièvement de quels principes s'est inspirée l'activité de notre Université en ces dernières années, ma pensée s'est souvent reportée sur vous. Comment aurais-je pu m'empêcher de constater que toutes les mesures prises ou les améliorations effectuées ont pour raison et pour fin votre bien ou votre bien-être? Sans doute risquerai-je un aisement de se tromper à l'insu de l'heureux d'aujourd'hui, mais c'est déjà beaucoup de ne pas vouloir le faire à tout prix; et notre mémoire des desirs et des besoins de cet âge est peut-être encore assez juste, notre capacité de nous y accommoder, peut-être encore assez grande, pour espérer d'éviter l'excès ou l'absurdité.

Mais, je ne voudrais pas prendre congé de vous sans vous remercier et, une fois encore, vous rappeler les inestimables privilèges qui sont vôtres et qu'on ne com-

ment à l'Université de Lausanne qui n'en montre les signes. La création d'instituts de travail et l'organisation de conférences et d'exercices pratiques, surtout dans les facultés qui en étaient démunies jusqu'à ces toutes dernières années, n'en est qu'un des effets, mais un des plus heureux. Et qu'on nous permette de remarquer qu'il n'en a rien coûté à l'Etat, et que cela réclame des professeurs un don de soi-même et une préparation souvent supérieure à ce que réclame un cours magistral. Quand je me reporte aux temps déjà lointains où je faisais mes études, et que je compare les aides et les moyens de travail dont jout maintenant tout étudiant avec ceux que nous avons, je trouve que la jeunesse d'aujourd'hui a bien de la chance, et ce n'est pas moi qui m'amuserais à soutenir que le passé nous paraît toujours plus beau que le présent. Il est certain que la limite d'âge à l'activité professionnelle, fixée sur notre demande à soixante-dix ans, que la réorganisation de certaines écoles, entreprises spontanément; que la refonte générale des programmes; que les conférences organisées par l'extension ou par d'autres œuvres universitaires révèlent toutes la même recherche de travail utile; et, si l'on compare l'Université d'aujourd'hui avec celle d'il y a quelque 15 ou 20 ans, on conviendra que jamais peut-être elle n'eût plus pressent le soul de sa mission, et, plus claire, la conscience de ses devoirs. Mettons que cela n'ait rien de de nature, encore reste-t-il que nous pouvons lui marquer une avance; et l'on m'accordera qu'en une génération — car c'est le temps qui s'est écoulé depuis sa reconstruction — notre Haute Ecole s'est complètement transformée et a donné des preuves décisives de sa vitalité et de son utilité pour la patrie vaudoise. Oserais-je ajouter qu'elle l'a fait avec des dépenses relativement faibles, comme peut s'en rendre aisément compte toute personne capable de lire un budget ou des comptes d'Etat, et qu'il y aurait une véritable injustice — peut-être l'a-t-on fait? — à soutenir le contraire?

Permettez-moi enfin, messieurs, quelques mots où, si brefs soient-ils, je vous prie de voir non un acte de foi, mais bien une conviction raisonnée, qui s'est lentement formée et que je crois essentiellement juste. Depuis quelque temps, on entend parfois suggérer qu'en répartissant sur trois cantons romands les services d'une Université unique on trouverait la vraie solution financière: des autres aspects de la question, on ne parle guère ou pas du tout. On nous fera l'honneur de croire que nous n'avons pas attendu à ce jour pour l'envisager et la poser; et des années de réflexion nous ont convaincu que cette solution n'est ni juste, ni élégante, ni désirable ou même possible. Je ne parle pas des difficultés de réalisation, que la bonne volonté générale pourrait tout au plus atténuer. Mais, du point de vue financier, je crois facile de montrer qu'un pareil essai coûterait, immédiatement et par répercussion, exactement aussi cher, pour un moindre rendement. Du point de vue social, je ne puis concevoir (pour ne citer que ceux-là) que les pasteurs de notre peuple, ses avocats et ses magistrats, et les maîtres de ses enfants aillent se former ailleurs; ou qu'une partie d'entre eux seulement bénéficie du contact avec le sol sacré de la patrie, et non les autres; or, c'est chez nous qu'ils trouvent leur débouché naturel, non chez nos voisins. Enfin, et ceci la vraie, la souveraine, l'impresscriptible raison, que tout le monde sans doute a déjà discerné ou du moins sentie profondément: une Université, c'est-à-dire un foyer d'enseignement supérieur, ne vaut, ne vit et ne rayonne que s'il est complet; ce n'est pas pour rien que l'Université porte depuis bientôt mille ans ce nom magnifique. Retranchez à cet organisme vivant quelques membres, et vous en faites une chose inutile ou morte. Je m'explique. Une école de théologie ne se conçoit plus sans le contre-poids d'une faculté des sciences; une faculté de droit et une faculté des lettres se complètent et se stimulent; une faculté de médecine a besoin du concours des sciences et même du droit, comme une école de pharmacie; les lettres et les sciences se rencontrent dans le domaine de la philosophie; l'économie politique et la science sociologique s'abreuve à des sources très diverses, en vœu assez, messieurs, pour montrer que tout se tient dans un corps si complexe et que sa vie même tient à sa complexité. J'ai la conviction que, si l'on cherchait à désorganiser et à éparpiller l'Université — pour lui donner plus d'efficacité dit-on! — on rendrait immédiatement impossible l'effort qu'elle doit constamment faire parce qu'on supprimerait toute collaboration et toute émulation. Elle en mourrait, ou elle n'aurait plus qu'un désir: celui de se reconstituer intégralement et elle y tendrait de tout ce qu'il lui resterait d'énergie.

Concentration, collaboration, émulation: on ne m'en voudra pas de rappeler ces trois paroles, dont on croit pouvoir dire sans le non s'est constamment inspiré. Mises en pratique, je suis certain qu'elles nous vaudront la collaboration active et sympathique du public qui pense et du pays tout entier; ce sont eux qui nous aideront à maintenir, en ces temps difficiles, une tradition de savoir et d'idéal qui comptera dans 15 ans quatre siècles de vie et qui est la plus ancienne sur sol romand. Notre Haute Ecole a eu des débuts très modestes; elle a connu des périodes de félicité et de temps de crise; mais elle n'a pas cessé de se développer toutes les fois qu'elle a visé qu'à l'équilibre et à la modération. Au moment de passer à mon successeur le soin pleun de l'entretenir, qu'il me soit permis une dernière fois de lui dire ma fierté, ma foi en ses destinées et mon profond amour.

Messieurs les étudiants, En rappelant brièvement de quels principes s'est inspirée l'activité de notre Université en ces dernières années, ma pensée s'est souvent reportée sur vous. Comment aurais-je pu m'empêcher de constater que toutes les mesures prises ou les améliorations effectuées ont pour raison et pour fin votre bien ou votre bien-être? Sans doute risquerai-je un aisement de se tromper à l'insu de l'heureux d'aujourd'hui, mais c'est déjà beaucoup de ne pas vouloir le faire à tout prix; et notre mémoire des desirs et des besoins de cet âge est peut-être encore assez juste, notre capacité de nous y accommoder, peut-être encore assez grande, pour espérer d'éviter l'excès ou l'absurdité.

Mais, je ne voudrais pas prendre congé de vous sans vous remercier et, une fois encore, vous rappeler les inestimables privilèges qui sont vôtres et qu'on ne com-



prend vraiment que plus tard. — Qu'as-tu, que tu ne l'aies reçu ? — Si je m'applique fréquemment cette parole à moi-même, c'est que, de plus en plus, je sais ce qu'elle emporte de responsabilité et ce qu'elle impose de devoirs.

Peut-être en prendrez-vous un sentiment plus vif à considérer ce qui s'est passé en Russie. Une des premières institutions qui ait été visée, frappée, anéantie par le bolchévisme, ce fut précisément l'Université, parce qu'on savait quelle force elle incarnait dans la nation. En ce moment-ci, plus de 10.000 jeunes Russes, dénués de tout, cherchent dans le monde entier, mais surtout en Europe, les moyens d'étudier, pour être aptes à reconstituer leur patrie quand le régime actuel se sera effondré. C'est sur eux que se concentre maintenant l'espoir d'un des peuples les plus richement doués et du plus effroyablement malheureux qu'il y ait au monde.

Inutile d'en dire plus. J'aime mieux, en terminant, ramener vos regards sur la richesse, la beauté et la noblesse possibles de la vie qui s'ouvre devant vous, que nous tâchons dans la mesure de nos moyens de vous aider à découvrir, et que vous aurez bientôt la noble mission de transmettre. Puissiez-vous faire votre cette admirable prière d'un philosophe qui est un grand poète : « O Vie, ô départ du port d'ombre et de néant vers l'infinie aventure, sois ici saluée et bénie, telle que tu es encore en cet âge ! Ne me sépare pas plus de mes désirs futiles que de mes plus nobles et purs ambitions. De la sorte, devenu riche d'un bénéficiaire acquis à des jeux où la tricherie est impossible, j'aurai, quand sonnera l'heure, la conviction que cette fortune ne peut s'anéantir. Peu à peu, dans le noir vers lequel il semble à tant d'hommes qu'ils roulent, un peu d'éternité flamboiera, un point lumineux, à peine distinct d'abord, mais qui s'élargira, deviendra astre, soleil, chassera toute l'ombre redoutée, si je le mérite. »

Si je le mérite... C'est la grâce que je vous souhaite à tous.

### Discours de M. Eug. Cordey

recteur entrant en charge et professeur de droit public

Mesdames et Messieurs, Je ressemble fort aujourd'hui à Maître Jacques de la comédie de Molière, car je suis ici en une double qualité, celle de recteur et celle de professeur ordinaire, et je me trouve en grand embarras de savoir lequel des deux doit vous adresser le premier la parole. S'il avait été consulté sur ce point, Maître Jacques aurait décidé, je crois, que ce droit appartenait au recteur de l'Université. Le Recteur s'exécute donc et, comme la simplicité de nos mœurs ne nécessitera aucun changement de costume, il passera sans façon la parole au professeur de droit public.

Monsieur le Conseiller d'Etat, Laissez-moi cependant vous remercier sans plus attendre, de l'honneur que vous m'avez fait en me proposant à la nomination du Conseil d'Etat en qualité de professeur ordinaire. Vous avez augmenté ainsi mes obligations envers l'Université. Je tiens à vous dire d'emblée combien je me sens heureux d'un

honneur, dont mon zèle du moins s'efforcera d'être digne.

De son côté, le Recteur se félicite non moins vivement de penser qu'il pourra lui aussi s'attendre à votre bienveillance. Me permettez-vous de rappeler ici, Monsieur le Conseiller, les souvenirs déjà lointain de nos années de jeunesse. Je n'ose pas dire que nous étions de la même volée, car vous seul étiez un « aiglon », mais, dès le collège cantonal, nous avons fait nos études ensemble, les épreuves du baccalauréat nous ont vu pâlir la même année sur les mêmes cahiers, l'exégèse de Gafus a excité en même temps nos enthousiasmes juvéniles et, plus tard, le prétoire a retenti souvent de nos invocations contradictoires à Thémis.

Aujourd'hui, que le « souffle argenté des hivers » commence à laisser ses traces sur nos têtes, il m'est précieux de rappeler ces souvenirs ; je me plais à trouver dans la cordialité de nos relations de collégiens, d'étudiants, de confrères au barreau, comme un gage de celle qui régnera dans les rapports du Recteur d'aujourd'hui avec son supérieur hiérarchique, sûr que je suis aussi du désir égal de tous deux d'être de bons serviteurs de la Patrie vaudoise.

Messieurs les professeurs, mes collègues,

Je vous remercie encore une fois de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant aux hautes fonctions de Recteur. Je ne vous dirai pas qu'en cela vous avez comblé mes vœux, mais ce qui m'a décidé à ne pas me dérober, c'est que vous avez fait appel à ma bonne volonté. Sur ce point, j'espère ne pas vous décevoir et je vous assure que je m'efforcerai de mériter un honneur dont je sens tout le prix.

Monsieur le Recteur sortant de charge,

Je vous remercie de la façon particulièrement aimable dont vous m'avez présenté aujourd'hui. Si j'ai accepté la lourde charge qui m'incombe, c'est aussi parce que j'avais la perspective de vous voir reprendre, à mes côtés, vos fonctions de chancelier de l'Université, et de trouver dans votre expérience des choses universitaires les lumières dont j'ai besoin.

Messieurs les étudiants, Une personne de ma connaissance, que je rencontrais au lendemain de ma nomination, me disait tout en me félicitant : « la charge de recteur a un inconvénient, c'est qu'elle vieillit celui qui en est revêtu. » Puisque je suis ainsi devenu vieux sur l'heure, vous me permettez d'user d'un des droits incontestés de la vieillesse, celui de vous donner un conseil. Vous jouissez de la liberté des études, c'est-à-dire que, non seulement vous pouvez organiser votre programme d'études à votre guise, mais vous restez libres de suivre effectivement les cours ou de ne pas y mettre les pieds. Loin de moi l'idée de vouloir vous engager ici à ne pas user largement de cette liberté. J'estime qu'il y a là, du reste, une responsabilité qui doit être prise par chaque étudiant et que la fréquentation assidue

des cours ne prouve rien par elle-même relativement à son véritable travail intellectuel.

Un de mes vénéralés collègues à l'Université, mort il y a déjà bien des années, me tenait un jour ce propos en me parlant d'un de ses étudiants : « Ce garçon-là ne doit pas être très intelligent, il ne manque jamais un de mes cours ». Ce propos, qui a l'air d'un paradoxe, contient une grande part de vérité. Quand on est libre, il faut savoir user de la liberté. C'est pourquoi, manquez vos cours si cela vous plaît, mais à une condition toutefois : ne laissez jamais s'astrophier en vous le goût de l'étude et la faculté du travail intellectuel ; c'est cela, en effet, qui pour un étudiant constitue le véritable péché contre le Saint-Esprit. Que d'exemples de jeunes gens intelligents, bien doués, qui se sont laissés peu à peu envahir par la torpeur intellectuelle parce qu'ils ont trop sacrifié aux sports et aux exercices physiques entre autres.

Si je vous signale ce danger, c'est qu'il est de mode aujourd'hui de donner à la pratique des sports une sorte de justification d'allure scientifique et sociale, qui pourrait la faire apparaître à vos yeux comme un but, tandis qu'elle ne doit rester qu'un moyen. Dans ce domaine, comme dans tout autre, rien de trop. Donc, liberté des études, Messieurs les étudiants, gardez cette devise comme l'un de vos plus précieux privilèges, mais veillez à ce que vos études ne deviennent jamais les victimes de votre liberté.

Mesdames et Messieurs,

Le Recteur cède maintenant la parole au professeur de droit public. Celui-ci utilisera de son mieux les dix minutes qui lui sont assignées, pour vous parler d'une institution du droit public moderne fort prospère mais dépourvue de justification théorique.

Je veux parler du suffrage universel.

C'est l'une des tâches de la science du droit de construire la théorie des institutions juridiques, de les justifier devant la raison.

Or, n'est-il pas étrange que l'institution que tout le monde connaît sous le nom de « suffrage universel » se dérobe à l'étreinte du théoricien et du logicien, et vive en quelque sorte comme un cheval échappé, menant grand train, caracolant et pétaradant à son aise, mais se dérobant par un piquet à tout écuyer assez hardi pour tenter de lui faire prendre place dans les stables d'une écurie quelconque.

Ce n'est pas que des tentatives notoirement faites pour faire rentrer le suffrage universel dans le cadre d'une institution juridique, logiquement inattaquable. Le premier essai en ce genre utilisa la donnée du contrat social de J. J. Rousseau, dont Rousseau n'est du reste pas le créateur, mais qu'il a parée de l'éclat de son style et des flammes de son imagination, lui permettant ainsi de faire bonne figure assez longtemps dans le monde.

Or, la théorie de Rousseau comporte deux prémisses :

En premier lieu, l'existence d'un état de nature, qui aurait précédé toute So-

ciété, état dans lequel chaque homme vivait sans lois, sans obligations, mais aussi sans droits et n'avait avec ses semblables que de simples relations de fait.

En second lieu, Rousseau suppose un contrat social par lequel tous les individus d'un même groupement humain s'étant décidés à former un état et à créer une force sociale capable de les protéger, ont mis fin d'un commun et unanime accord à l'état de nature, leur primitive condition.

Si donc, la société humaine s'est fondée, c'est grâce à la participation unanime des individus qui la composent et à l'abdication de leur part en faveur d'un pouvoir social d'une partie de leur liberté primitive.

Dès lors, chaque homme adulte doit avoir le droit d'émettre son avis et de faire entendre sa voix dans les manifestations de la volonté générale. C'est là pour lui l'exercice d'un droit individuel, inaliénable, imprescriptible et, lorsqu'il prend part à ces manifestations, il agit pour lui-même en vertu de son droit propre. En d'autres termes, il possède réellement une partie de la souveraineté nationale ; ainsi, dans une nation de 2 millions de citoyens, il est investi personnellement de deux millionsèmes de souveraineté.

Qui ne voit que le système du contrat social cadre admirablement avec l'institution du suffrage universel plein et entier, qu'il appelle logiquement et qu'il contient tous les éléments de sa justification.

Pendant, la justification du suffrage universel, basée sur la théorie du contrat social, est aujourd'hui singulièrement démodée. L'hypothèse d'un état de nature, précédant l'existence des sociétés humaines, de même que celle de la conclusion d'un contrat social à une époque quelconque de l'histoire de l'humanité est aujourd'hui abandonnée, comme toute ces hypothèses invérifiables et invérifiées qui jouissent un moment de la faveur de l'opinion et doivent leur succès plus à la célébrité de leurs auteurs qu'à leur mérite intrinsèque. Quand l'homme, être sociale par excellence, a-t-il jamais vécu à l'état de nature ? Et ce fameux contrat, quand a-t-il été conclu et dans quelles archives en trouverions-nous les traces ? Et s'il a réellement existé, a-t-il le pouvoir de lier encore aujourd'hui les générations modernes ? Autant de questions insolubles et troublantes.

Aussi, pour fonder l'institution du suffrage universel sur une base logique plus solide, on a cherché de nos jours autre chose, et la théorie la plus accréditée considère aujourd'hui le droit de suffrage non plus comme attaché indissolublement à la qualité d'être humain, mais comme une fonction sociale.

Ici, ce n'est plus l'individu qui détient personnellement une partie de la souveraineté nationale, ce n'est plus pour lui-même qu'il agit lorsqu'il vote, mais c'est pour la nation, personne juridique dont la volonté propre ne peut se manifester que par l'intermédiaire de personnes physiques désignées dans ce but.

Mais, Mesdames et Messieurs, dans ce système, que devient alors le principe de l'universalité du droit de suffrage ?

En effet, si le suffrage politique est une fonction sociale, la loi peut alors à bon droit en limiter l'exercice. Elle peut poser des conditions de capacité qui cadreront fort bien avec l'idée du droit de suffrage comme fonction sociale, mais qui seront la négation même de la notion moderne du suffrage universel.

Nous sommes donc arrivés, Mesdames et Messieurs, au point où je voulais vous amener, c'est-à-dire à constater que jusqu'à maintenant la spéculation juridique n'a pas réussi à fixer logiquement l'institution du suffrage universel. Il faut s'empêcher d'ajouter, du reste, que celui-ci s'en est fort bien passé. Bien téméraire, en effet, serait celui qui tenterait aujourd'hui de remonter le courant et de brider le droit de suffrage au nom de la logique et des nécessités de la fonction sociale. Le suffrage universel est devenu, pour ainsi dire, une de ces idées-forces, qui brave les raisonnements. Mesurons ses progrès : depuis 1900 seulement, la plupart des pays qui ne le possédaient pas encore l'introduisaient dans leurs institutions ou l'élargissaient singulièrement les conditions de l'exercice des droits politiques. L'Italie, pour n'en citer qu'un, a par les dispositions de sa loi de 1912 gagné 5 millions de nouveaux électeurs.

Mais, d'où vient cette impuissance de la science juridique à trouver une formule qui justifie l'institution du suffrage universel devant le tribunal de la raison, et qui celui-ci devra-t-il mettre en faille, de jurisconsulte ou de l'institution elle-même ? Pour être juste, ni l'un ni l'autre. C'est, en effet, le caractère des institutions du droit de devoir être vécues avant que d'être mises en théorie. Il leur faut vivre d'abord et prouver leur vitalité avant d'être réalisées par l'intelligence. Elles sont filles de la nécessité et ne doivent pas leur existence à la spéculation pure.

Il faut donc les laisser vivre et se développer, avant que de les mettre en théorie, de même qu'il faut laisser s'éclaircir et vieillir quelque peu le vin avant que de le mettre en bouteilles.

Or, le suffrage universel, si on le compare à certaines institutions du droit civil, sur lesquelles on discute encore et qui ont deux mille ans et plus d'existence, ne date réellement que d'hier. Avant de l'épingler dans un catalogue raisonné, laissons-le encore quelque temps faire ses preuves dans le monde.

Nous publierons prochainement les autres discours.

### LES LIVRES

Noël Suisse 1923. — Edition Atar, Genève.

Le « Noël Suisse de 1923 » est bien à la hauteur de la réputation qu'il s'est acquise comme publication de luxe. On s'en rend compte facilement par la richesse des illustrations accompagnées des noms de P. Robert, H. van Muyden, Ed. Elzingre, Vautier-Dufour, etc., et il faut convenir que la prose et les poésies offertes aux lecteurs ne sont pas du « genre ennuyeux ».

D'ailleurs l'épithète de « Suisse » n'est pas usurpée. Malgré la vérité du contenu, c'est bien la note spécifique-

ment suisse qui se fait entendre d'un bout à l'autre. Et avec quel plaisir on respire cet air de la patrie, on savoure ce goût du terroir natal ! Qu'il fait bon se retrouver en face de l'œuvre de P. Robert, revoir la figure du regretté colonel Audéoud, être initiés à « Propos de pendules » aux mystères de notre horlogerie, vivre un instant en Valais avec les « Braves gens » de L. Courthion, suivre les aventures d'un compatriote dans les pampas de l'Argentine, puis nous retrouver à Genève pour l'« Arbre de Noël » de Jean Violette, avec le « Petit Jacques » dont l'âme est si bien analysée par H. Bonifas, pour terminer par une visite aux vieillards de nos asiles !

Die Schweiz. — Illustriertes Jahrbuch 1923. — Zurich, A.-G., Verlag « Die Schweiz ».

Cet annuaire est destiné à remplacer l'excellente revue illustrée Die Schweiz qui, après un quart de siècle d'existence, a dû suspendre sa publication en raison de difficultés d'ordre économique impossibles à surmonter. Tous ceux qui regrettent la disparition momentanée de cette revue d'une si haute tenue littéraire et artistique tiendront tout au moins à se procurer le beau volume que nous annonçons et où l'on a réussi à condenser une quantité étonnante de choses instructives et attrayantes.

Les intellectuels de la Suisse romande qui désirent être informés sur le mouvement intellectuel et artistique de la Suisse allemande ne sauraient mieux faire que de lire cet ouvrage illustré avec goût, où ils trouveront des contes, nouvelles et poèmes de Jakob Bosshart, Heinrich Federer, Robert Faesi, Meinrad Lienert, Konrad Falke, Max Pulver, Ernest Zahn, etc., et de nombreuses études littéraires, historiques, artistiques, parmi lesquelles nous citerons surtout d'intéressantes articles du Dr Hans Trog sur le peintre Cuno Amiet, de Gust. Gamper sur les dessins de Johann-Jakob Ulrich, du Dr Robert Durrer sur Henri Angst, du Dr Paul Gygax, sur des questions économiques suisses, du Dr Ernest Delaquis sur le problème des étrangers, du Dr Edgar Steuri sur « la plus grande Suisse », de S. Zurlinden, sur la collaboration de la Suisse à la Société des nations.

Voilà un ouvrage qui ne devrait manquer dans la bibliothèque d'aucun Suisse cultivé.

« O mein Heimatland », Schweiz. Kunst- und Literaturchronik, 1923. — Edité par le Dr Gustave Grunau, Berne.

Voici la onzième année de cet almanach, qui est maintenant devenu un des éléments essentiels de la vie intellectuelle et artistique de nos Confédérés. Dans ce volume de plus de 400 pages, orné de 200 illustrations de tous âges et les goûts les plus divers. Les meilleurs écrivains de la Suisse allemande, auxquels se sont joints de jeunes et nouveaux talents, ont collaboré à cet ouvrage qui, nous n'hésitons pas à le dire, est un véritable chef-d'œuvre de vulgarisation littéraire et artistique. Signalons spécialement aux lecteurs romands l'intéressant article du Dr Walter Reitz sur les magnifiques dessins et études du peintre l'Éplattener pour les peintures murales du château de Colombier.

Le numéro de Noël 1922 de l'Écolier genevois comprend une reproduction photographique de la Nativité de Rubens. Ont collaboré au fascicule L. Hautecource, J. Mercier, E. van Muyden, Mark Twain et plusieurs autres amis de nos collégiens et des élèves de nos écoles de filles.

NOËL NOUVEAU AN



MADAME EST SERVIE

Bananes. Ananas. Tomates  
Raisins frais  
Artichauts  
Pommes de terre nouvelles  
Oranges. Mandarines  
Figues Smyrne  
Amandes. Noix. Noisettes  
**Arthur JACCOUD**

11, Rue St-François, 11  
Tél. 99,15 EXPÉDITION  
Le magasin sera exceptionnellement ouvert les 24 et 31 décembre.

Confiserie Tea-Room  
Fondée en 1885  
**Nyffenegger**  
Rosset-Nyffenegger  
Lausanne Rue de Bourg, 17  
Téléphone 84.08 Expéditions

**Briacca-Reymond**  
Comestibles-Traiteur  
Téléphone 83.83 Lausanne Rue du Pont 12  
Poulets de Bresse - Pintades - Dindes - Canards - Pigeons - Poules à bouillir - Perdreaux - Faisans - Cailles - Crevettes - Mûltres - Moules - Langoustes - Pâtés froids - Bouchées à la Reine - Vol au vent - Galantine - Aspics - Salamis - Mortadelle - Escargots préparés - Macaronis - Ravioles - Nouilles aux œufs, fabrication journalière.



Paniers de vins fins assortis  
Bordeaux  
Bourgognes  
Champagnes  
**Monnet & Co**  
Louve 10

Maison de comestibles  
**E. MARCEAUX**  
LAUSANNE, 4, Rue Centrale  
Téléphone 487  
Pendant les fêtes :  
Grand choix de volailles et gibier.  
Poissons du lac et de mer,  
Langoustes vivantes.  
Oies au détail à 4 fr. 50 le kg.  
Oivet de chevreuil mariné.  
Cuissots, selles et épaules de chevreuil.

Boucheries Charcuteries  
**BELL**  
A l'occasion des fêtes :  
Spécialités de charcuterie fine.  
Pâtés à 25 et 50 cent.  
Terrines de foies gras de Strasbourg.  
Aux truffes du Périgord.

Succursales ouvertes le  
**Dimanche après midi**  
24 et 31

Pour cadeaux de Noël  
**DISCUIITS SUGNET**  
Le dessert le plus fin  
CHOCOLATS - FONDANTS FINS  
CONFISERIE  
Articles fantaisies pour arbres. - Pétards  
Boîtes fantaisies, etc.

Magasin et fabrique :  
**Grand-St-Jean, 16** au milieu de la rue

Charcuterie fine  
- SPÉCIALITÉS POUR LES FÊTES -  
Galantine et saucissons de foie d'oie truffés  
Galantine de volaille truffée  
Galantine de veau  
Galantine de gibier  
Pieds truffés  
Farce truffée pour volailles  
Aspic de foie gras  
Plats garnis  
Pâtés de veau  
Pâtés de volaille  
Pâtés de gibier  
Jambons et noix de jambons du pays, fumés  
Boutefas

**Rod. FORNEY**  
29, Rue de Bourg - Tél. 94.40  
EXPÉDITION PAR RETOUR

MONOPOLE  
**CASTEL-MELROSE**  
TROIS GRANDS CRUS BORDEAUX  
GRAVES SAUTERNES MARGAUX  
DRY SWEET TERT CRUS  
SEULS CONCESSIONNAIRES POUR LA SUISSE  
LAMBERT PIGARD & Co LAUSANNE



Maison de Comestible  
**C. PICON**  
Grand-St-Jean, 22 - Tél. 17.18  
SPÉCIALITÉS :  
Volailles de Bresses 1<sup>re</sup> qualité  
Poissons de mer et d'eau douce  
Crustacés  
Conserves alimentaires des 1<sup>res</sup> marques  
Expéditions



**Exposition de tableaux**

Bonnard, Manquin, Morerod, Matisse, Denis, Vallotton, Vuillard, objets d'art, édition de luxe, gravure, et etc. 12332

**Salon Vallotton** 87, Galeries du Commerce. Entrée libre.

**Société de l'Hôtel Victoria à INTERLAKEN**

Le Conseil d'administration de cette Société a fixé à 4 1/2 % le taux de l'intérêt pour 1922 de son emprunt en 1er rang de Fr. 3.300.000.—. Cet intérêt sera payable le 30 décembre 1922 par Fr. 42.50, moins impôt, aux domiciles habituels : à Berne, à la Banque Cantonale de Berne ; à Vevey, au Comptoir d'Escompte de Genève ; à Lausanne, au Comptoir d'Escompte de Genève, contre présentation des 12 coupons exigibles au 31 décembre 1922, nos 26 et 27 exclus. 12442

**Grande Brasserie et Beaugregard**

**LAUSANNE, FRIBOURG**  
Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le jeudi 28 décembre 1922, à 8 heures de l'après-midi, au Restaurant de Tivoli, à Lausanne.  
Ordre du jour :  
1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1921-1922.  
2. Rapport des Contrôleurs.  
3. Vote sur les conclusions de ces rapports et emploi du solde actif.  
4. Ratification de vente d'un immeuble.  
5. Nominations statutaires.  
6. Affectation du Fonds de réserve à des amortissements supplémentaires.  
7. Propositions individuelles.  
Les Cartes d'admission pour l'assemblée sont délivrées, sur présentation des actions, jusqu'au mercredi 27 décembre midi : à Lausanne : au Comptoir d'Escompte de Genève ; à Fribourg : à la Banque de l'Etat ; à Montreux : à la Banque de Montreux.  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1922, ainsi que le rapport des contrôleurs seront à la disposition de Messieurs les actionnaires au bureau de la Société à Lausanne, Lausanne, le 15 décembre 1922. 12444

**Société de Banque suisse**

Par la présente nous dénonçons au remboursement à la date la plus rapprochée possible, toutes les obligations de notre établissement, portant intérêt à un taux supérieur à 4 1/2 % et dénonçables jusqu'au 31 décembre 1922.  
En remplacement de titres dénoncés, nous offrons des obligations 4 1/2 %, fermes pour 3 à 5 ans, en bonifiant la différence d'intérêt jusqu'à l'échéance des titres dénoncés. Le paiement des intérêts sur les titres non renouvelés cessera à l'expiration du délai de dénonciation. 12433  
En outre, nous sommes vendeurs, jusqu'à nouvel avis, contre espèces,  
**d'obligations 4 1/2 0/0, fermes pour 3 à 5 ans**  
Le timbre fédéral sur obligations est à notre charge.  
Lausanne, le 21 décembre 1922. La Direction.

**AVIS**

à la clientèle de la Brasserie d'Alpê  
Malgré la vente annoncée des immeubles appartenant à la masse de la Brasserie d'Alpê, nous informons la clientèle de la dite Brasserie que l'exploitation et la fabrication de la bière est assurée et que les commandes peuvent se faire comme par le passé au bureau de la Brasserie, 12395  
Office des faillites d'Alpê : A. Gulléron.

**CHAMPAGNE**

- Louis Røederer
  - Heldsleek
  - Piper-Heldsleek
  - Pommery & Greno
  - Moët & Chandon
  - Pol Roger
  - Vve Clicquot
  - de Castelnaud
  - Montebello
  - Strub
  - Mauler
  - Bouvier
  - Pernod
  - Orsat
  - Asti mousseux
- MAGASINS**  
**Winandy & Co**  
Rue de Bourg et succursales

**Appartement meublé**

à louer à Morges, dès le 1er janvier, 4 pièces, eau, électricité, vue sur lac et jardin. — S'adresser à J.-R. Moraw, 27, rue du Lac, Morges. 12438

**Appartement**

de 5 chambres, bains et dépendances. Vue soleil. S'adresser à MM. Allmand et Decker, 6, rue de la Paix. 12467

**Appartement**

de 7 pièces, confort moderne, à louer au Boulevard de Grancy. S'adresser à l'Etude Bergier, Grand-Chêne, 15. 12441

**OCASION**

A vendre, pour cause de départ, 12473  
**piano Blüthner** à l'état de neuf, et **gramophone électrique** S'ad. au Concierge du Montreux-Palace, Montreux. 12473

**Terrines**

- Louis Henry Strasbourg
- Pâtés et Saucissons au foie d'oie
- Foie d'oie au naturel
- Volaille en gelée
- Langue cuite
- Viande des Grisons
- Beaux jambons à cuire pièces de 2 1/2 à 5 kg.
- Jambon cuit extra
- Jambon Westphalie à manger cru
- Lachsschinken
- Mett-et Leberwurst
- Salami de Milan
- Saucissons Gotha, Payerne
- Olives vertes et noires
- Concombres au sel
- Champignons secs
- Morilles pointues
- Truffes et Champignons en boîtes

**Magasins**

**Winandy & Co**  
Rue de Bourg et succursales  
Tél. 91.78

**R.M.S.P. & P.S.N.C.**

The Royal Mail Steam Packet Co The Pacific Steam Navigation Co  
**Pour NEW-YORK**  
„ORCA“ 5 janvier de Cherbourg.  
Pour **LE BRÉSIL et L'ARGENTINE**  
„ARLANZA“ 5 janvier de Cherbourg.  
Pour **L'AMÉRIQUE DU SUD**  
a) Via le canal de Panama b) Via le Détroit de Magellan  
a) „ORLANA“ 25 janv. de Liverpool; 28 janv. de La Rochelle-Pallice, faisant escale à Jamaïca.  
b) „ORTEGA“ 11 janv. de Liverpool; 14 janv. de La Rochelle-Pallice.  
Renseignements gratuits sur demande chez les agents :  
GENÈVE : A. Ravessoud, agent général, 1, rue du Mont-Blanc, et tous les bureaux de Thos Cook et Son. (Agence principale à Lucerne) Jean Reinhard. — Sous-agent à Lausanne : H.-V. Gaze, Grand-Chêne 10. — Sous-agent à Montreux : W. Rentsch, Arcades du National, Bon-Port. — Sous-agent à Genève : M. A. Burnod, 90, rue du Rhône. 5281

**CREDIT FONCIER VAUDOIS**

dépôts contre **OBLIGATIONS FONCIÈRES** à 5 ans  
**4 1/2 0/0**  
**CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE**  
la seule garantie par l'Etat 6451  
Intérêt pour 1923 : **4 0/0**

**Les cadeaux utiles pour 1923**

**Installation électrique „Lucifer“ pour vélo**  
**32 fr.**  
Lampe de poche „Lucifer“ source inépuisable de lumière  
**Fr. 18.—**



**Mise de vins**

Jeudi 18 janvier 1923, à 15 heures, à l'Hôtel du Ruisin à Villeneuve. L'Association viticole de Villeneuve exposera en mise au conditions ordinaires, la récolte 1922 des vignes appartenant à ses sociétaires, environ 84.000 litres, lotés dans 33 vases. Dégustation dès 13 1/2 heures. 12463

**BOBS**

A céder d'occasion, bas prix, plusieurs bobs (Bachmann), en très bon état, pour cause de cessation de commerce. — S'adresser à Burt, articles de sports et photo, Les Avantis. 12437

**A LOUER**

rez-de-chaussée de 6 chambres, bain, chauffage central, jardin. S'adresser au 1er étage de Villa Daphné, avenue de Jurigoz (à côté de la Pension Française). 12443

**Briefmarken-Albums**

Nr. 424, Festgeb. Album, 120 Seiten, 5621 Markenfelder. Preis Fr. 5. —  
Nr. 22, 304 Seiten, Raum für 10,000 Mark. Preis Fr. 12. —  
Nr. 23, wie Nr. 22 aber nur 254 Seiten und Raum für 7500 Mark. Preis Fr. 10. —  
Nr. 9, einseitig bedruckt Album mit auswechselbaren Blättern 752 S. und Raum für 18,800 Briefmarken. Preis Fr. 82. —  
Nr. 10, 800 Seiten Raum für 14,560 M. Fr. 84. —  
Nr. 12, 336 Seiten und Raum für 18,000 M. Fr. 38. —  
Nr. 13, wie Nr. 12, jedoch bessere Ausführung. Preis Fr. 40. —  
Nr. 18, doppelseitig bedruckt, Album mit Schraubenheft. Raum für 16,000 M. Fr. 28. —  
Album Nr. 20, kleinere Ausgabe. Raum für 18,800 Mark. Fr. 28. —  
Grosse Permanent-Ausgaben zu Fr. 90, 145, 160, 200, etc.  
Europa-Albums, Text auf Velin Papier und auf Kartons, zu Fr. 90, 120, 135 und 170. —  
Verlangen Sie unsere ausführliche Preisliste gratis und franko. 12445

**On demande**

pour janvier prochain des représentations pour le **canton du Tessin** et la **Valle Mesolcina** (Grisons), aussi avec dépôt de colportage, café, sucre et vins de la Suisse romande. — Offres sous chiffre N 13244 O, Publicitas, Lugano. 12405

**Timbres-Poste**

Collectionneurs ! Je vends beaux stocks grand valeur, timbres tous pays jusqu'à 1/10e Yvert, classiques et autres. Envoie carnets à choix. Sans concurrence. Offres sous chiffre P 27082 L, Publicitas, Lausanne. 11897

**Chien du St-Bernard**

A vendre, pour cause de départ, superbe chien du St-Bernard, poil mi-long, Pédigree. Ayant obtenu 2 prix d'exposition. Convient spécialement pour amateur. Faire offres par écrit à P. 10454 L, Publicitas, Le Locle (Neuchâtel). 12411

**Jura français Propriété**

de rapport et d'agrément, château historique, 2 fermes, 100 ha. de taillis sous futaie, 80 ha. terres et prés. Prix 120,000 francs français. — Docteur, notaire, Arinthod. 12411

**PIANOS CZAPEK**

Avenue du Théâtre, 2 LAUSANNE  
Fournisseur du Conservatoire de musique de Lausanne. 10684  
Vente — Accords Locations — Réparations Téléphone 9002

**appariement**

de 5 chambres, ch. de bain, ch. de bains et dépendances. Jouissance de jardin. Soleil. Vue idéale. S'adresser à l'Etude Allmand et Decker, 6, rue de la Paix. 12468

**Chaines anti-neige**

selon système « Errée » de première qualité, avec 11468 fermeture instantanée sont fournies par **J. BRUN & Cie NEBIKON** Fabrique de chaînes Téléphone No 12 Représentant pour la Suisse romande : SAPIA, rue de la Seie, 10, GENÈVE. 12468

**LES MAGASINS Fœtisch Frères (S. A.)**

seront ouverts les **dimanches 24 et 31 décembre** dès 2 heures et fermés les 1 et 2 janvier. 12468

**Pour conserver votre chevelure, il faut une méthode**

si vous souffrez d'une affection quelconque du cuir chevelu, avez confiance en nous et utilisez la méthode et les produits de Mme C. Pasche, de Vevey, 60 ans de succès. Demandez renseignements et notice (joindre timbre pour réponse), à l'Institut pour l'hygiène de la chevelure, Valsainte 5, Vevey. — Tél. 3.47. 12477

**Les meilleurs Vins du Valais**

**R. GILLIARD & Cie SION**  
Clos du Mont — Mollignon — Dôle Johannishberg « Brûle-Per »  
Agents pour Lausanne et environs : **GRELLET & Co** VINS FINS Rue de Bourg, 41 LAUSANNE Téléphone 85.79. 12427

**Jeune Homme**

bon steno-dactylographe, corresp. française et allemande. Connaissant si possible partie électrique. Écrire case Stand 40, Genève. 12465

**dessinateur-constructeur**

(si possible électro-technicien) ayant déjà quelques années de pratique. Offres avec indication de références et prétentions sous chiffres 490 L, à Publicitas, Lausanne. 12425

**Noël et Etrennes**

Le plus perfectionné est le cadeau à la mode. En vente dans les grandes Papeteries

**Handy**

Le Porte-Mines **SUISSE**

le plus perfectionné est le cadeau à la mode. En vente dans les grandes Papeteries

12425

**Les Cigarettes Matossian**  
sont le plus agréable cadeau de Noël que l'on puisse faire à un fumeur raffiné. Les meilleures et les moins chères parmi toutes les cigarettes importées.  
**Exigez le timbre du gouvernement égyptien** qui est l'unique garantie des Cigarettes égyptiennes

**A l'occasion des FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

nous mettons en vente dans nos différ. rayons, un choix très varié **d'ARTICLES POUR ETRENNES** à des conditions très avantageuses

**CADEAUX utiles et de bon goût**

pour NOEL et le JOUR DE L'AN

**POUR DAMES :**

**Confections**  
Blouses — Jaquettes tricotées **Peignoirs**  
Lingerie fine. — Parures élég. **Tabliers nouveauté**  
Mouchoirs — Pochettes **Bas — Gants — Echarpes**

**Articles divers**

**SPORT**

**POUR LA MAISON :**

Services de table damassés — Services à thé **Napperons — Chemins de table**

**AU COMPTOIR D'AMEUBLEMENTS :**

Grand choix de petits meubles fantaisie **Tables à thé — Tables à ouvrages — Coiffeuses**  
**Saliettes — Porte-Poiches — Travaillouses**  
**BOITES A GANTS — BOITES A MOUCHOIRS**  
Tapis en tous genres.

**BONNARD & Co**

Lausanne

**OFFRES DE PLACES**

**CHERCHE BONNE** pour commencement janvier pour ménage de 3 personnes; bons gazes, bonne nourriture, bon traitement, pas au-dessus de 24 ans. René Marchal « Radium », BADEN. 12462

**Jeune Homme**

bon steno-dactylographe, corresp. française et allemande. Connaissant si possible partie électrique. Écrire case Stand 40, Genève. 12465

**dessinateur-constructeur**

(si possible électro-technicien) ayant déjà quelques années de pratique. Offres avec indication de références et prétentions sous chiffres 490 L, à Publicitas, Lausanne. 12425

**Grand maison d'entreprises électriques**

avec bonne clientèle, cherche pour entrée immédiate **ingénieur électricien** parlant les 2 langues, comme associé. Offres avec curriculum vitae sous chiffres G 3903 U, à Publicitas, Lausanne. 12429

**Dès le 15 décembre au 6 janvier**

Nous mettons en vente le **BOCK-DOUBLE de Noël** sans augmentation de prix

**Brasserie du Cardinal, Fribourg**

**CARTES DE VISITE à l'imprimerie de la „Gazette“**

Madame et Monsieur Joseph Perotti, en Italie ; Monsieur et Madame Henri Salina Gamboni ; Monsieur Antoine Salina, à Morges ; Monsieur Victor Salina, à Mulhouse ; Monsieur et Madame Henri Perotti Rondani et leur fille, en Italie ; Monsieur et Madame Jacques Salina Amoudruz ; Monsieur et Madame Joseph Salina Amoudruz, à Morges ; Messieurs Charles, Victor, Laurent et Louis Perotti ; Mesdemoiselles Marie et Isabelle Perotti, en Italie ; Messieurs Pierre et Jean Salina ; Mesdemoiselles Marie et Madeleine Salina, à Morges ; Monsieur et Madame Célestin Ferraris et leurs enfants, à Nyon, vous font part du décès de **Madame Marie SALINA-FERRARIS**

leur chère mère, grand-mère, arrière-grand-mère et cousine, survenue le 22 décembre, dans sa 79me année, munie des sacrements de l'Eglise. L'enterrement aura lieu dimanche 24 décembre à 2 h. 15. Départ de l'Eglise Catholique. Absoute à 2 heures. DE PROFUNDIS

**Incomparable de goût et de qualité !**  
**„GOLF“** dernière **PHILOS** Création de la grande Marque  
En vente partout au prix de **80 ct.** la boîte de 20 pièces  
A. P. Philippossian & Cie, S. A., Lausanne



LES DERNIERES NOUVELLES DE LA NUIT

La Conférence de Lausanne

La situation

En dépit des séances de sous-commissions et des discussions des experts, dont nous parlons plus loin, l'intérêt est toujours concentré sur le problème des Détroits. Les entretiens privés entre les chefs des délégations alliées et Ismet pachas se poursuivent.

Une discrétion compréhensible entoure ces débats privés, au cours desquels M. Barrère, lord Curzon et le marquis Garroni ont fait preuve du même esprit conciliant qui les avait inspirés lors des précédents débats.

En tout état de cause, on s'explique mal le but poursuivi par ceux qui essayent sournoisement de dissocier les Alliés dans l'action conjointe qu'ils mènent à Lausanne.

Ainsi, vendredi, matin et soir, la sous-commission des minorités a siégé. On y a repris la discussion des articles à propos desquels des divergences s'étaient manifestées jeudi, ainsi qu'on le verra par le compte-rendu que nous donnons plus bas.

Les Alliés n'ont pu accepter la proposition turque et la sous-commission a suspendu momentanément ses séances.

M. Barrère à Paris

M. Barrère quitterait Lausanne samedi pour se rendre à Paris à l'occasion des fêtes de l'An. Il en profiterait pour faire à M. Poincaré un rapport sur la marche des négociations.

Les réparations

La Commission des réparations s'est réunie vendredi après-midi uniquement pour examiner s'il reste un solde disponible sur les 500 millions de marks-pourvus lors de la concession à l'Allemagne du moratoire du 21 mars dernier, pour être répartis entre des puissances autres que la France. Si ce solde existe la Commission devra dire à quelle puissance il faudra l'affecter. Ses délibérations sont secrètes.

Chambre française

La Chambre a discuté vendredi le budget de P. T. T. qui, pour la première fois, en 1923, se présente sous la forme d'un budget autonome.

Bulletin téléphonique DE PARIS

(Service spécial de la Gazette de Lausanne)

L'Amérique, la France et les réparations

Personne aux Etats-Unis ne veut plus s'être mêlé des réparations. M. Hughes déclare qu'il n'a jamais songé à une commission d'enquête pour fixer la dette allemande.

M. Jacques Bainville, en constatant ce soir cette attitude du gouvernement américain, fait les réflexions suivantes: « Nous n'en demandons pas davantage. Bien des choses se seraient arrangées si nos alliés et associés, depuis l'armistice, nous avaient laissé faire nos affaires nous-mêmes. »

Le projet turc prévoyait que les droits accordés aux minorités en Turquie seraient également reconnus par les Etats balkaniques à leurs minorités musulmanes.

En ce qui concerne le contrôle de la S. d. N., la délégation britannique avait proposé que dans le cas où la Turquie serait prête à accepter un représentant de la S. d. N., ce contrôleur serait choisi d'accord entre le Conseil de la S. d. N. et le gouvernement turc.

On se rappelle que les Alliés ont établi un projet de système douanier destiné à prendre place dans le futur traité de paix. Avant même que la discussion en soit abordée, la délégation turque a fait une opposition de principe contre ce projet.

Les Alliés n'ont pu accepter la proposition turque et la sous-commission a suspendu momentanément ses séances.

M. Barrère à Paris

M. Barrère quitterait Lausanne samedi pour se rendre à Paris à l'occasion des fêtes de l'An. Il en profiterait pour faire à M. Poincaré un rapport sur la marche des négociations.

Les réparations

La Commission des réparations s'est réunie vendredi après-midi uniquement pour examiner s'il reste un solde disponible sur les 500 millions de marks-pourvus lors de la concession à l'Allemagne du moratoire du 21 mars dernier, pour être répartis entre des puissances autres que la France. Si ce solde existe la Commission devra dire à quelle puissance il faudra l'affecter. Ses délibérations sont secrètes.

Chambre française

La Chambre a discuté vendredi le budget de P. T. T. qui, pour la première fois, en 1923, se présente sous la forme d'un budget autonome.

Les zones franches

Après avoir consacré plusieurs séances à l'examen du projet de loi portant modification du régime des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, la commission des douanes a définitivement arrêté le texte de ce projet.

Bulletin téléphonique DE PARIS

(Service spécial de la Gazette de Lausanne)

L'Amérique, la France et les réparations

Personne aux Etats-Unis ne veut plus s'être mêlé des réparations. M. Hughes déclare qu'il n'a jamais songé à une commission d'enquête pour fixer la dette allemande.

M. Jacques Bainville, en constatant ce soir cette attitude du gouvernement américain, fait les réflexions suivantes: « Nous n'en demandons pas davantage. Bien des choses se seraient arrangées si nos alliés et associés, depuis l'armistice, nous avaient laissé faire nos affaires nous-mêmes. »

Le projet turc prévoyait que les droits accordés aux minorités en Turquie seraient également reconnus par les Etats balkaniques à leurs minorités musulmanes.

En ce qui concerne le contrôle de la S. d. N., la délégation britannique avait proposé que dans le cas où la Turquie serait prête à accepter un représentant de la S. d. N., ce contrôleur serait choisi d'accord entre le Conseil de la S. d. N. et le gouvernement turc.

On se rappelle que les Alliés ont établi un projet de système douanier destiné à prendre place dans le futur traité de paix. Avant même que la discussion en soit abordée, la délégation turque a fait une opposition de principe contre ce projet.

Les Alliés n'ont pu accepter la proposition turque et la sous-commission a suspendu momentanément ses séances.

M. Barrère à Paris

M. Barrère quitterait Lausanne samedi pour se rendre à Paris à l'occasion des fêtes de l'An. Il en profiterait pour faire à M. Poincaré un rapport sur la marche des négociations.

Les réparations

La Commission des réparations s'est réunie vendredi après-midi uniquement pour examiner s'il reste un solde disponible sur les 500 millions de marks-pourvus lors de la concession à l'Allemagne du moratoire du 21 mars dernier, pour être répartis entre des puissances autres que la France. Si ce solde existe la Commission devra dire à quelle puissance il faudra l'affecter. Ses délibérations sont secrètes.

Chambre française

La Chambre a discuté vendredi le budget de P. T. T. qui, pour la première fois, en 1923, se présente sous la forme d'un budget autonome.

Les zones franches

Après avoir consacré plusieurs séances à l'examen du projet de loi portant modification du régime des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, la commission des douanes a définitivement arrêté le texte de ce projet.

Bulletin téléphonique DE PARIS

(Service spécial de la Gazette de Lausanne)

L'Amérique, la France et les réparations

Personne aux Etats-Unis ne veut plus s'être mêlé des réparations. M. Hughes déclare qu'il n'a jamais songé à une commission d'enquête pour fixer la dette allemande.

M. Jacques Bainville, en constatant ce soir cette attitude du gouvernement américain, fait les réflexions suivantes: « Nous n'en demandons pas davantage. Bien des choses se seraient arrangées si nos alliés et associés, depuis l'armistice, nous avaient laissé faire nos affaires nous-mêmes. »

Le projet turc prévoyait que les droits accordés aux minorités en Turquie seraient également reconnus par les Etats balkaniques à leurs minorités musulmanes.

En ce qui concerne le contrôle de la S. d. N., la délégation britannique avait proposé que dans le cas où la Turquie serait prête à accepter un représentant de la S. d. N., ce contrôleur serait choisi d'accord entre le Conseil de la S. d. N. et le gouvernement turc.

On se rappelle que les Alliés ont établi un projet de système douanier destiné à prendre place dans le futur traité de paix. Avant même que la discussion en soit abordée, la délégation turque a fait une opposition de principe contre ce projet.

Les Alliés n'ont pu accepter la proposition turque et la sous-commission a suspendu momentanément ses séances.

M. Barrère à Paris

M. Barrère quitterait Lausanne samedi pour se rendre à Paris à l'occasion des fêtes de l'An. Il en profiterait pour faire à M. Poincaré un rapport sur la marche des négociations.

Les réparations

La Commission des réparations s'est réunie vendredi après-midi uniquement pour examiner s'il reste un solde disponible sur les 500 millions de marks-pourvus lors de la concession à l'Allemagne du moratoire du 21 mars dernier, pour être répartis entre des puissances autres que la France. Si ce solde existe la Commission devra dire à quelle puissance il faudra l'affecter. Ses délibérations sont secrètes.

Chambre française

La Chambre a discuté vendredi le budget de P. T. T. qui, pour la première fois, en 1923, se présente sous la forme d'un budget autonome.

Les zones franches

Après avoir consacré plusieurs séances à l'examen du projet de loi portant modification du régime des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex, la commission des douanes a définitivement arrêté le texte de ce projet.

Promotions

Dans sa séance du 22 décembre 1922, le Conseil d'Etat a promu au grade de premier lieutenant d'infanterie:

a) fusiliers: MM. les lieutenants Vacher Ernest, Lausanne, cp. fus. II/6; Guenet René, Lausanne, cp. fus. IV/2; Reardon Robert, Lausanne, cp. fus. IV/4; Chappuis Alois, Curnens, cp. fus. II/2; Jeanneret Charles, Montreux, cp. fus. II/4; Chollet Paul, Maracon, cp. fus. II/4; Gueydan James, Ependes, cp. fus. II/4; Huguenin Charles, Lausanne, cp. fus. II/6; Naef Albert, Zurich, cp. i. mont. II/8; Wyss Paul, Montreux, cp. i. mont. II/8; Feller Paul, Montreux, cp. fus. II/2.

b) carabiniers: Rubattel Rodolphe, Lausanne, cp. car. II/1.

Il a nommé au grade de lieutenant d'infanterie:

a) fusiliers: les sous-officiers désignés ci-après: Bettemis René, Aubonne, cp. fus. I/3; Blanc Richard, Lausanne, cp. i. mont. III/9; Bridel Marcel, Lucerne, cp. fus. IV/1; Brochon Frédéric, Lausanne, cp. i. mont. I/8; Chérix Paul, Lausanne, cp. fus. IV/2; Dubrit Frédéric, Lausanne, cp. fus. IV/4; Garre William, Gland, cp. fus. I/2; Gauthier Emile, Lausanne, cp. fus. IV/1; Gindraux Frédéric, Commugny, cp. fus. II/1; Gonin Philippe, Lausanne, cp. fus. II/1; Maire Louis, Le Sentier, cp. fus. I/3; Muhlethaler Paul, Nyon, cp. fus. IV/2; Perette Marcel, Yveroy, cp. fus. I/3; Rochat André, Yveroy, cp. i. mont. III/6; Roth Max, Lausanne, cp. i. mont. II/9; Tharin Robert, Forêt/Moudon, cp. fus. II/1.

b) carabiniers: Vollenweider Jacques, Lausanne, cp. car. I/1.

c) quartier-maître: Chuard William, Montreux, bat. fus. 6. E. M.

Le Conseil d'Etat de Fribourg a promu les premiers lieutenants Henri Vonderweid et Michel Week, au grade de capitaines de cavalerie.

Charles PAYOT, éditeur.

Les fonctions de la peau

A chacun des sept millions de pores de notre peau incombe une fonction dont dépend en grande partie la santé et la beauté de la peau. En laissant vos pores s'obstruer, vous entravez leurs fonctions; vous exposez donc à avoir un mauvais teint et peut-être des éruptions cutanées.

Quand il y a péril en la demeure

Quand un enfant en pleine période de croissance donne des signes de dépérissement, il faut prendre garde, car si une réaction énergique n'intervient pas, la constitution de l'enfant peut être irrémédiablement compromise.



M. BRENIÈRE (Ch. Payot). Avant d'entendre dire beaucoup de bien des Pilules Pink, je me résolus à lui en faire faire une cure. Et vraiment, au bout de quelques boîtes seulement, le résultat fut remarquable.

Les estomacs délicats supportent l'ovomaltine et se l'assimilent sans trouble aucun. L'ovomaltine stimule les personnes en santé et fortifie les malades. En vente partout en boîtes de Fr. 2.75 et 5.-. Dr A. WANDER S. A., BERNE

OMEGA donne constamment l'heure exacte

DEMANDEZ CLOS DE MONTIBEAUX ORSAT FRERES MARTIGNY

NESTOR GIANCLIS Les nouvelles NESTOR 1 & FAUSTA en boîtes de fer émaillé...

Bristol Régina Pension Confort - Cuisine réputée. Pension de 9 à 12 francs.

L'HOTEL DE JAMAN Les Avants s/Montreux. Altit. 1000 m. - Séjour d'hiver idéal.

LE STIMULANT Aperitif à base de vin et quinquina.

FORCE SANTÉ VIGUEUR Le VIN de VIAL Par son heureuse composition QUINA, VIANDE LACTO-PHOSPHATE de CHAUX est le plus puissant des fortifiants.

Le VIN de VIAL Par son heureuse composition QUINA, VIANDE LACTO-PHOSPHATE de CHAUX est le plus puissant des fortifiants. VIAL Frères, Ph<sup>m</sup>, 36, Place Bellecour, LYON DANS TOUTES LES PHARMACIES DE SUISSE

St-MORITZ - Hôtel Calonder Engadine. - Maison de famille d'ancienne renommée.

NICE Hôtel Gallia transformé. Toutes les chambres ay. toilette, eau courante. Situation exceptionnelle.

Société de BANQUE SUISSE Capital et Réserves fr. 153 millions LAUSANNE

Siège principal: Grand-Chêne 11 Bureau auxiliaire: Pl. St-François 3 Agence de la Riponne: Rue Haldimand 1

CHANGES aux meilleures conditions. 4978

La Société de Banque Suisse est à la disposition des commerçants et industriels pour étudier avec eux les moyens de passer aux difficultés que rencontre la conclusion d'affaires avec l'étranger du fait de l'instabilité des changes.

CHRONIQUE MILITAIRE Le recrutement dans la cavalerie Les recrues désirent être incorporées en 1923 dans la cavalerie...